

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

**RECHERCHES
REGIONALES**

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

SOMMAIRE

23^e année

1982 – N°3

Juillet-septembre

Evolution des structures administratives,
économiques et sociales de la viguerie de Nice
(mi XIIIe- mi XIVE siècle) à travers les enquêtes
générales de Charles 1^{er} d'Anjou (1251), Charles
II (1298) et Léopard de Fulginet (1333)

Par Alain VENTURINI

p. 2

81

L'union des Canadas vue de Nice : des lettres de
Peter Brunet

Par Stephen KENNY

p. 20

Des risques inhérents au cosmopolitisme en
1990

Par Anne-Christine FAITROP

p. 36

Colloque sur l'aménagement des espaces
littoraux (madrid, 9-14 décembre 1981)

p. 50

**EVOLUTION DES STRUCTURES
ADMINISTRATIVES,
ECONOMIQUES ET SOCIALES
DE LA VIGUERIE DE NICE
(mi XIIIe - mi XIVe SIECLE)
A TRAVERS LES ENQUETES
GENERALES DE CHARLES 1er
D'ANJOU (1251), CHARLES II (1298) ET
LEOPARD DE FULGINET (1333)**

par Alain VENTURINI

Alain VENTURINI, archiviste-paléographe, maître es lettres, est actuellement conservateur aux Archives nationales. Le texte qui suit est le résumé, avec quelques corrections, de sa thèse d'Ecole des Chartes, soutenue à Paris en mars 1980.

L'intérêt que peut présenter le dépouillement des enquêtes domaniales ordonnées par les trois premiers comtes angevins de Provence n'est plus à démontrer depuis le remarquable travail d'Edouard Baratier sur l'enquête de Charles 1er, qui illustre tous les bénéfices que pouvait en tirer l'histoire administrative et sociale de la Provence (1). Toutefois, la masse de données que représente chacune des enquêtes de Charles II et Léopold de Fulginet est plus importante que l'unique gros registre de l'enquête de Charles 1er dite "de 1252". L'enquête de Charles II est contenue dans 23 cahiers : 22 dans la série B des Archives départementales des Bouches-du-Rhône (B 1019 à 1037) (2) et le dernier aux Archives des Alpes-Maritimes (cahier concernant la bailie du Val de Lantosque et comté de Vintimille) (3). Quant à l'enquête de Léopold de Fulginet, elle est consignée dans 26 volumes des Archives Bouches-du-Rhône (B 1040 à 1065); le registre contenant le Val de Lantosque et le comté de Vintimille a disparu et ne se retrouve pas à Nice.

Aucune des deux enquêtes ne pourrait donc être aisément embrassée et traitée dans son ensemble dans le cadre d'un travail de maîtrise, de thèse d'Ecole des Chartes, voire de 3e cycle où le temps disponible est relativement limité. Aussi étudiants et chercheurs ont-ils restreint le champ géographique de leurs travaux (4), à moins que, sur une région plus vaste, ils n'aient recherché comme M. CAMPON, un type bien précis de renseignements, toponymiques et onomastiques par exemple (5). Pour ce qui est de notre région, les enquêtes de 1298 et 1333, bien que connues depuis longtemps (6), n'avaient donné lieu à aucun travail systématique (7). Il nous a donc semblé possible d'utiliser les ressources presque intactes de ces enquêtes pour pallier le manque d'archives religieuses et notariales qui caractérisent le pays niçois aux XIIIe et XIVe siècles (8). Notre travail s'est composé de deux parties : édition et annotation des cahiers des enquêtes de 1298 et 1333 concernant la viguerie de Nice, exploitation des renseignements qu'ils contenaient.

I - LES ENQUETES DE CHARLES II ET LEOPARD DE FULGINET

L'enquête de Charles II a été menée à travers l'ensemble du comté de Provence de 1296 à 1299. Les vigueries et bailies de Provence orientale firent l'objet d'instructions communes émanées le 5 juillet 1297, puis des instructions particulières furent envoyées aux officiers de chaque circonscription administrative. L'ordre d'enquêter dans la viguerie de Nice et les bailies en dépendant a été donné le 28 septembre 1297. A Vence, le cahier contenant l'enquête a été commencé le 28 janvier 1297 (1298, n.s.). Cette bailie dépendant alors de Nice, on peut supposer que l'enquête a aussi été entreprise dans cette ville en janvier 1298.

Cette enquête aurait pu être simplement une mise à jour de l'enquête de Charles 1er qui datait de 1251 (9). En fait, en dépit des instructions tout d'abord adressées aux officiers, elle fut, dans son aspect définitif, moins générale que sa devancière. La tâche des enquêteurs s'est trouvée restreinte à une recension des revenus de la Cour royale ; ils n'avaient plus à dresser un cartularium des droits du comte-roi. Une telle restriction des buts de l'enquête se justifie sans doute par la difficile situation politique que connut la Provence entre la mort de Charles 1er (7 janvier 1285) et la libération de son fils, prisonnier des Arago-nais, en octobre 1288. Il y eut des manifestations individuelles inquiétantes et une partie de la noblesse provençale fut peut-être tentée par un retour de la maison de Barcelone (10). Aussi, à la différence de son père, le premier geste de Charles II fut-il, non pas le recensement de ses droits et revenus, mais une enquête administrative destinée à entendre les plaintes des habitants contre les officiers locaux (11). Charles II accepta également d'entendre les réclamations de ses sujets en matière d'impôts (cavalcade et fouage) (12), mais les communautés devaient envoyer des représentants à Aix, ce qui devait empêcher des revendications locales violentes. La reprise en main administrative et financière de la Provence se fait donc par degrés, sans heurter les populations, voire en leur donnant quelques satisfactions. Exécutée par les officiers en place et non par des enquêteurs ad hoc, l'enquête domaniale de Charles II, lancée en dernier lieu, apparaît comme un recensement discret des ressources du souverain toujours engagé dans la guerre contre la Sicile rebelle. Le roi se montrait le digne héritier de son père, mais procédait avec des ménagements que Charles 1er avait ignorés, sans que son souci de justice allât jusqu'à remettre en cause les intérêts royaux (13).

L'enquête de Léopard de Fulginet, par la titulature de l'enquêteur, semblait devoir être à la fois domaniale et administrative (14). En fait, la proclamation faite à Nice n'invitait pas du tout les habitants à déposer d'éventuelles plaintes contre les officiers royaux : il faut sans doute comprendre que Léopard de Fulginet était chargé de vérifier et stimuler le zèle des officiers. Toutefois, l'enquête ordonnée par Robert 1er avait un but plus vaste que celle de son père. Divers exemples de fraudes ou de négligence des officiers dans la seule viguerie de Nice montrent que le comte-roi avait tout lieu de redouter des empiétements sur les droits royaux voire le mépris pur et simple de ceux-ci. La dynastie angevine n'étant plus contestée, Robert peut agir plus crûment que Charles II. Léopard de Fulginet oeuvra avec tant de zèle et de minutie que son enquête mérita de devenir la "Bible" de l'administration provençale, éclipsant ses devancières: les villes en possédèrent souvent une copie qui fit foi longtemps (15). Le Léopardus Niciensis servit également de base en 1357 ou au début de 1358, lors du deuxième sénéchalat de Foulque d'Agoult, à un recensement des biens de la Cour qui pourraient être vendus pour payer les soldats levés contre l'Archiprêtre et les sommes dues au comte d'Armagnac : le cahier rédigé en 1333 fut alors annoté.

Ces deux enquêtes dissemblables, qui reflètent le climat politique dans lequel elles ont été ordonnées, illustrent bien la continuité de la politique des comtes angevins de Provence toujours préoccupés de la préservation de leurs droits et de la saine gestion de leur domaine. Aussi ne s'étonnera-t-on pas que les problèmes administratifs et financiers y soient privilégiés, tandis que données économiques et sociales sont secondaires pour les officiers royaux. Le plan de notre étude reflète la quantité décroissante de renseignements fournis par les enquêtes : tout d'abord l'administration comtale, puis l'économie (les enquêtes privilégiant l'agriculture), enfin la société. Quant au cadre géographique choisi, la viguerie de Nice "classique" (telle qu'elle est constituée sous le règne du roi Robert), nous l'avons choisi pour l'abondance relative des sources d'archives qui pouvaient s'ajouter aux enquêtes et parce que cette ancienne circonscription administrative correspond à une réalité géographique actuelle que recouvre l'appellation de "Pays niçois", c'est-à-dire la région où la ville de Nice exerce une influence sociale et économique prépondérante (16).

II - EVOLUTION DE LA VIGUERIE DE NICE

A) L'ADMINISTRATION COMTALE

Après sa soumission définitive par le comte Raimond-Bérenger V au début de 1230, Nice avait perdu toute autonomie. La ville et le "pays niçois" se trouvent englobés dans la vaste bailie (17) de Fréjus-Outre-Siagne, qui regroupe les diocèses de Fréjus, Antibes (Grasse à partir de 1244), Vence, une portion du diocèse de Senez et tout le pays sur la rive gauche du Var jusqu'à la frontière avec le comté de Vintimille. Cette grande unité administrative évolue rapidement : dès 1241, l'Outre-Siagne (bailie de Nice-Grasse) est distincte de la bailie de Fréjus. En 1258, la bailie de Nice-Grasse prend le titre de viguier, peu de temps avant une nouvelle partition. En effet, dès 1260, existe une viguerie de Grasse distincte de celle de Nice. La "viguerie" de Nice et du comté de Vintimille" comprend, en 1264, outre la ville, 4 bailies : Peille (20 communautés), Val de Lantosque (16 communautés), Vence (29 communautés), comté de Vintimille (14 ou 15 communautés). Cependant, après les conflits qui marquèrent la fin du règne de Charles 1er (18), le Comté de Vintimille angevin se trouva sérieusement diminué. Aussi le retour au calme fut-il suivi d'une refonte des circonscriptions administratives : entre 1290 et 1297, est créée une bailie du Val de Lantosque et comté de Vintimille indépendante de la viguerie de Nice. La nouvelle bailie constitue comme une marche-frontière face aux comtes de Tende et aux Gibelins de Ligurie occidentale. La bailie de Vence ayant reçu elle aussi son autonomie (sauf sur le plan judiciaire), au terme d'une évolution logique amorcée sous Charles 1er, qui conduisit à morceler les grandes circonscriptions et à soumettre les morceaux démembrés au contrôle direct de l'administration aixoise (19). (la viguerie de Nice "classique" est ainsi à peu près constituée)

a) Le domaine comtal

Dans le territoire ainsi délimité, les confiscations de 1230 avaient rapporté au comte, avec la mainmise sur Nice et Eze, le contrôle de la côte entre le Var et Saint-Laurent d'Eze (20). Cependant, la période 1230-1245 fut marquée par l'extension de l'influence de Romée de Villeneuve. Après que le comte eut acquis en 1235 les biens tout d'abord donnés à Romée à Nice, en échange de biens dans l'évêché de Vence, son grand-baile, à défaut d'avoir des possessions sur la rive gauche du Var, s'y constitua, par de judicieuses alliances matrimoniales, une vaste clientèle. Romée se trouvait en effet lié directement aux Badat (21), aux Chabaud de la branche de Tourrette, aux d'Eze, aux Monbrun, et, grâce aux relations de ces premières familles, aux Riquier de Levens, aux Chabaud d'Aspremont, à Rostang Guigon et à son fils Guigue Ricard. Tous ces parents et alliés purent se livrer à des empiétements sur les droits comtaux : Rostang et Isnard d'Eze mirent la main sur la Turbie ; les seigneurs achetèrent tout ou partie de seigneuries sans solliciter l'approbation du comte (22). Le pouvoir du comte de Provence aurait donc pu s'effriter en Provence orientale, bien qu'il manquât à Romée et à ses satellites l'exercice de la haute-justice sur leurs terres pour prétendre à plus d'indépendance. Mais Charles d'Anjou, qui abattit la puissance de Romée, mit rapidement les seigneurs du pays niçois à la raison. Pourtant, les accroissements du domaine propre comtal sont à mettre à l'actif de Charles II et Robert 1er, qui s'efforcèrent d'acquérir des castra d'intérêt stratégique, précaution rendue nécessaire par une question génoise jamais réglée. En 1333, la Cour royale tient en particulier La Turbie, qui surveille Monaco, possession génoise.

Pour ce qui est du domaine incorporel (droits se rattachant au majus dominium), la période 1251-1333 ne lui fut pas défavorable. Ainsi la quête, bien que levée dans des cas précis, a vu croître son importance. Non seulement le nombre des cas où le comte pouvait requérir une aide augmenta (six cas en 1302 contre quatre en 1235), mais encore on les interpréta plus largement. Pour le règne de Charles d'Anjou, il y eut sept levées au minimum. C'est vraisemblablement ce caractère d'impôt quasi-régulier pris par la quête qui décida les Niçois à en racheter le paiement. Un premier privilège, obtenu en 1286, ne fut pas reconnu par Charles II après sa libération. Les Niçois durent négocier à nouveau et finirent par obtenir en 1302 une exemption contre le paiement annuel d'un tournoi d'argent par feu, pour un nombre minimum de 2024 feux (23).

Quant au droit qu'Edouard Baratier considérait comme le plus important (24), le droit de haute justice, les exemples tirés de la pratique judiciaire de notre viguerie nous montrent que, peu à peu, les notions de *merum imperium* et de *regalia*, encore "floues" en 1251, ont subi suffisamment l'épreuve des faits pour qu'en 1333 elles soient rien moins que vagues. Les seigneurs bas et moyens justiciers s'en sortent plutôt bien, car les thèses les plus favorables à la justice royale, défendues par Robert de Laveno, n'ont finalement pas été retenues, et, dans le cas du vol, il y a régression des prétentions comtales depuis les Statuts de Raimond-Bérenger. Mais ils doivent lutter pour défendre leurs droits. La Cour royale se saisit de toutes les affaires : au seigneur de faire la preuve de sa juridiction (2.5). En fait, dans le domaine de la justice, les droits comtaux sont un peu ce qu'en font les officiers qui les exercent.

b) Réalités de l'administration

Qui sont les officiers comtaux ? On a affirmé avec raison pour l'administration centrale que Charles d'Anjou "a gouverné la Provence par l'intermédiaire d'officiers français" (26). L'examen des listes de viguiers, juges, clavaires et castellans (25 ou 26 officiers au total) du règne de Charles 1er fait apparaître trois viguiers certainement français sur huit ainsi que les trois castellans connus. Nous sommes loin d'une invasion de tous les degrés de l'administration, mais les Français ont détenu les postes-clés, viguier et castellan, qui donnent le contrôle total de la ville de Nice. Il faut ajouter que de nombreux Italiens furent employés par Charles 1er et Charles II : sous Charles 1er, deux juges italiens sur neuf, sous Charles H, cinq sur dix-huit. Les populations provençales avaient donc des raisons de réclamer une "provençalisation" du personnel administratif.

Au cours du règne de Charles 1er, le viguier a un rôle prépondérant : il concentre entre ses mains la juridiction, les pouvoirs administratif et financier.

Les Statuts "de Charles 1er" (1286) et du sénéchal Jean Scot (1288) vont rogner ses pouvoirs, le second en permettant au clavaire d'effectuer des paiements hors de la présence du viguier, les premiers surtout en interdisant au viguier de prononcer des condamnations sans la participation du juge. Le viguier, privé de la réalité de la juridiction devient "un personnage important (...) mais lointain: vis-à-vis du peuple sa fonction parait presque uniquement représentative" (27). Sa fonction ne retrouvera une réelle importance que sous le règne de Jeanne 1ère, quand les viguiers auront, avec le titre de capitaine, des responsabilités militaires.

Sous des dehors brillants, la machine angevine pouvait connaître des ratés. Lors de l'enquête administrative de Charles II, en 1290, les accusations portées contre les officiers de notre viguerie ont dénoncé, plus que des dommages causés aux particuliers, des fautes professionnelles portant tort à l'Etat (28). Cependant les officiers se montrent le plus souvent de zélés défenseurs des droits royaux: ils agissent d'abord et attendent ensuite la décision du souverain pour se rétracter de plus ou moins bon gré. Sous Charles II et Robert, en effet, le jeu normal de l'administration (29) est bien souvent faussé par l'appel direct au roi. Alors que, pour le règne de Charles 1er, nous ne connaissons qu'une seule ambassade des Niçois à la cour de Naples, en 1271, ces envois de délégués se sont multipliés sous Charles II et Robert.

Ceux-ci, qui doivent souvent faire appel à la "générosité" de leurs sujets, acceptent de desserrer quelque peu leur main-mise sur la ville. Les Niçois, totalement privés de gouvernement municipal depuis 1230, ne conservaient que des privilèges juridiques et financiers garantis par les Statuts (30). Charles II leur accorde, en 1291, le droit d'élire des syndics temporaires, puis, en 1298, que le viguier ne nomme plus seuls arbitres et regardaires mais soit entouré de conseillers (que, toutefois, il choisit à son gré). Robert, en 1324, autorise les Niçois à avoir un conseil permanent de quarante membres, toujours choisis par le viguier qui ne peut plus en fixer le nombre à sa guise.

Sur un point seulement, les souverains ne feront guère que des promesses: le changement annuel des officiers. L'examen des listes montrent que tant Charles II que Robert ont attaché plus d'importance à un changement régulier des juges qu'à celui des viguiers.

c) La gabelle de Nice

La gabelle de Nice, c'est avant tout la gabelle du sel. Gabelle "secondaire", puisqu'elle devait s'approvisionner aux gabelles principales d'Hyères et de Toulon, elle n'en est pas moins la plus importante gabelle de redistribution. Il lui fallait chaque année 15000 oulles au minimum, et plus de 20000 quand le sel de Gênes ne pouvait pénétrer en Piémont. Dès avant l'établissement du monopole de la vente du sel par Charles d'Anjou en 1259, les communautés des Alpes-Maritimes et les villes du Piémont vont chercher leur sel à la gabelle de Nice (qui, avant 1230, appartenait à la commune). Le commerce du sel fut pour Charles 1er l'un des moyens de sa politique d'expansion dans le Piémont.

Le comte de Provence pouvait donc espérer tirer de la gabelle de Nice un maximum de profits. L'exploitation en régie, sans doute rapidement adoptée par Charles 1er, se révéla décevante : dans ce système, tout le bénéfice de la vente du sel était absorbé par les dépenses annexes de l'achat du sel (transport, chargement et déchargement, etc.). En fait, les bénéfices étaient réalisés par les gabeliers d'Hyères et de Toulon auprès desquels le gabelier de Nice se fournissait au même prix qu'un particulier. Compte tenu de ce fait, le sel importé et redistribué par Nice rapportait environ 2000 livres par an au Trésor comtal vers 1264. Aussi adopta-t-on le système du fermage qui permettait de disposer plus rapidement des sommes avancées par les fermiers ou bien, le revenu de la gabelle apparaissant clairement, de gager des prêts sur celui-ci.

L'exploitation à ferme, qui remonte à 1287 au moins, semble avoir été tout d'abord une "spécialité" lucquoise. Et, si les Niçois sont présents dans le premier tiers du XIVe siècle, le règne de Jeanne 1ère marque le retour à une nette domination des Italiens. Affermée, la gabelle a rapporté à la Cour royale, tout au long des règnes de Charles II, Robert et Jeanne, des revenus appréciables qui résistèrent bien aux calamités du XIVe siècle. D'une part, les gabeliers ont dû disposer d'une nouvelle source de recettes pour contrebalancer la hausse du prix du sel : une taxe sur le sel exporté. D'autre part, Gênes n'a sans doute jamais réussi à évincer totalement Nice pour la fourniture du sel au Piémont, voire à la Lombardie. On peut en voir une preuve dans les sacrifices financiers consentis en 1353 par les Génois pour contrôler la gabelle de Nice (31). La gabelle faisait ainsi de Nice l'un des marchés principaux de distribution du sel en Méditerranée occidentale.

B) L'ECONOMIE

a) L'élevage et l'agriculture

Le milieu du XIIIe siècle voit les villages fortifiés (castra), qui sont la forme d'habitat exclusive dans notre région, procéder à la délimitation de leurs finages. Cette stricte définition de leurs possibilités de gain d'espaces vierges est peut-être à l'origine d'un mouvement de refus du bétail étranger, qui se manifeste pour la première fois entre Aspremont et Saint-Biaise en 1269 et 1279 (32). Si une telle attitude a été générale dans les vallées du Paillon, elle pourrait expliquer la disparition du pasquerium estraneorum comtal entre 1251 et 1333. Toutefois, il faut noter que la disparition du pasquerium n'émeut pas Léopard de Fulginet (33) ; la Cour royale aurait donc renoncé en bonne et due forme à la perception de ce droit (34). Il semble cependant que la position des communautés ait évolué quand elles sont parvenues à avoir part aux profits de pasquiers et à contrôler l'usage des bandites.

Les exploitations agricoles se divisent en quatre catégories principales : les terres labourées ensemencées en céréales (terra), les vignes, les jardins et les prés. Il s'y ajoute, avant tout dans la bande côtière, les figaïrets, parcelles de terre complantées de figuiers. Il faut noter une absence remarquable : celle de l'olivier. Le témoignage des enquêtes est corroboré par celui de quelques rationnaires conservés, notamment celui de 1263-1264, qui détaille minutieusement les recettes en nature. L'olivier fait une timide apparition dans le premier quart du XIVe siècle, à Villefranche, Eze et la Turbie. Quelles sont les raisons de cette rareté ? Vraisemblablement la nécessité de fumer abondamment les olivettes pour maintenir la production d'huile et la croissance lente de l'arbre, qui fait de la plantation d'oliviers un investissement à long terme (une ou deux générations). Les exploitations donnant les plus hauts rendements sont les jardins maraîchers, situés près des agglomérations. A Nice, ils sont répartis sur les deux rives du Paillon, dans les terrains humides formés d'alluvions récentes. Parmi les biens soumis à la seigneurie de la Cour royale, leur nombre décroît entre 1298 et 1333 : c'est sans doute le résultat d'une concentration de parcelles entre les mains de gens qui, tout en conservant des terrains voués à une polyculture vivrière intensive, peuvent en vouer d'autres à la céréaliculture. Cette transformation se justifie car les difficultés de ravitaillement de Nice en céréales rendent cette culture rentable. Mais le règne de la petite exploitation a freiné ce mouvement de reconversion des jardins : pour le petit exploitant, l'ortus représentait une plus grande sécurité. Mais les grands bénéficiaires des défrichements intenses de la période 1250-1330 sont les figaïrets et la vigne. Les premiers, le plus souvent tenus par de petites gens qui n'ont pas de jardins près de Nice, permettent d'assurer la nourriture quotidienne, car on pouvait semer des légumes ou des céréales, voire planter des ceps de vigne à l'ombre des figuiers. Quant au développement de la vigne, favorisé par l'interdiction faite en 1297 d'importer des vins forains, il provient du choix fait par les Niçois: accepter le déficit chronique de leur production céréalière et miser sur la rentabilité de la culture de la vigne (35). Comment les terres étaient-elles exploitées? Les réserves seigneuriales, quand elles ont quelque importance, sont improductives. Les possesseurs du sol (le comte-roi, Saint-Pons,...) ont choisi de donner les terres en emphytéose ou à parts de fruits plutôt que de recourir au faire-valoir direct : cette attitude a favorisé la création de petites exploitations.

b) L'industrie et le commerce

En dehors du métier de boucher, le plus anciennement réglementé comme ailleurs en Provence, qui ne semble pas avoir donné à ceux qui l'exerçaient une position considérée dans la ville (36), nous avons pu glaner quelques renseignements sur les meuniers. Une certitude : les moulins étaient nombreux. Il n'y avait pas de monopole en faveur des moulins de la Cour, laquelle lève en revanche le droit dit pondu farine ou pesum bladt, droit de mouture frappant tous les Niçois quel que soit le moulin où ils vont faire moudre leurs grains. En fait, tous les moulins sont possédés par des gens qui n'exploitent pas eux-mêmes, mais en tirent un loyer le plus souvent en nature : les quelques contrats de location connus sont relativement favorables aux meuniers. Il faut noter également l'importance du travail du bois (fusterie, barillerie), tant pour les besoins locaux (tonneaux pour les viticulteurs) que pour fournir aux demandes de ville - Gênes surtout - dont l'arrière-pays manquait de bois. Ces activités, avec la coutellerie, le travail du chanvre et celui des peaux, alimentent les exportations du "grand" commerce niçois.

On peut en effet distinguer dans l'activité commerciale de Nice trois niveaux. La ville apparaît tout d'abord comme le marché régional d'un arrière-pays qui comprend, outre sa viguerie, la bailie de Vence, Peille et le Val de Lantosque, au témoignage des actes notariés relatifs aux activités de deux marchands placen-tins, Oberto Ruffo et Guglielmo Boccapiccina et de l'accord conclu en 1327 entre la ville supérieure et la ville inférieure (37). Le commerce avec les villageois, auxquels la ville procure parfois de quoi pallier les insuffisances de leur production en céréales des Niçois (mais la ville joue également le rôle d'un centre de crédit). Ce commerce local ne pouvait cependant y suffire. Aussi la ville, grâce aux privilèges accordés par les comtes-rois, s'approvisionnait-elle dans les régions provençales excédentaires, voire en Lombardie. Ce commerce "à moyenne distance" portait également sur le bétail de boucherie, tels les ovins venant de la région de Castellane. Il faut placer à part le commerce du sel, qui est hybride, à la fois commerce local et "grand" commerce : comme nous l'avons vu, Nice fournit toute sa région, mais aussi le Piémont dès les années 1250. Pour le reste du "grand" commerce, la ville joue un rôle qui ne peut se comparer à celui de Marseille ou de Gênes. Les marchands et marins niçois sont cependant actifs en Méditerranée occidentale, notamment en Sardaigne. Mais c'est surtout comme port de transit que Nice affirme sa vocation au XIV^e siècle : les tarifs avantageux de son droit de rivage (38), l'absence de péage au passage du Var à Saint-Laurent lui valent la faveur des commerçants italiens installés à Avignon. C'est au détriment de Marseille, dont les galères fréquentent assidûment Nice (39) pour essayer d'obtenir le transport vers l'Italie des marchandises qui y ont abouti par l'un des chemins terrestres possibles depuis Avignon (40).

A) LA SOCIETE

a) Etude démographique (1230 environ-1343)

Les deux premiers tiers du XIII^e siècle ont été pour les castra de la viguerie une période de bas niveau démographique. Bien que quelques indices (l'augmentation du nombre de communautés payant la cavalcade principalement) signalent une légère progression entre 1235 et 1251, aucune communauté n'atteint, en 1264, 100 feux de queste : cinq sur dix-huit seulement atteignent ou dépassent 50 feux. Le contraste est net avec la situation en 1316 : en un demi-siècle, la population s'est accrue de 75 %, ce qui correspond à un taux d'accroissement annuel de 1,08 %. Ce chiffre élevé implique vraisemblablement que le "pays niçois" a été une région d'immigration, les immigrants venant de haute Provence. Cet accroissement ne doit cependant pas faire illusion. La densité passe de 2,4 feux par km² en 1264 à 4,4 en 1316 : la montagne niçoise n'est pas une montagne méditerranéenne très peuplée. Après 1316, la raréfaction des sources démographiques rend l'étude plus incertaine. La progression a sans doute continué jusque vers 1325, puis la population serait restée stable jusqu'à l'épidémie de peste de 1348.

Quant à la ville de Nice, elle n'est encore, au début du XIII^e siècle qu'une agglomération modeste. Sa population atteint environ 4000 habitants en 1249. Elle va connaître une phase d'accroissement rapide entre 1249 et 1286, passant de 1500 à 2080 feux d'albergue et de 4000 à 7000 habitants. Suit une période de stagnation voire de léger déclin (1286-1302) puisque la ville ne compte plus à cette dernière date que 2024 feux d'albergue. L'expansion reprend jusqu'à la Peste Noire : Nice va compter plus de 10000 habitants peu après 1320, plus de 13000 en 1340. La prospérité commerciale mais aussi les luttes politiques en Ligurie lui valent de connaître une immigration constante, parfois brutalement gonflée. Cette immigration, là aussi, explique le fort taux d'accroissement annuel (1,34 %) de la période 1249-1341.

Dans son ensemble, la viguerie de Nice prend rang parmi les régions les plus dynamiques de Provence entre 1264 et 1316. Puis le poids prépondérant de Nice fait que, même si les castra ont pu connaître une période de stagnation, la population croît jusqu'à la peste de 1348 : notre viguerie, contrairement à la bailie de Puget-Théniers par exemple, a échappé à toute récession antérieure à cette catastrophe.

b) La société niçoise

Au-delà de l'opposition fondamentale entre citoyens (cives) et non citoyens (habitatores), la société niçoise au XIIe siècle a connu une division en deux classes, majores et minores. Si l'on accepte l'idée que les lignages consulaires étaient à l'origine des lignages roturiers, "possessionnés à Nice même, qui ne doivent leur élévation au XIIIe siècle qu'à leur enrichissement" (41), la classe des majores aurait, à l'origine, été constituée de façon homogène de bourgeois, distingués uniquement par leur niveau de fortune. Mais, vers la fin du XIIe siècle, les "grandes familles" niçoises commencent à acquérir des seigneuries autour de Nice : les Riquier, qui ont part à la seigneurie d'Eze dès avant 1198 ou les Chabaud. Ces familles ont un point en commun : elles acquièrent leurs seigneuries par alliance avec des lignages de casteilani et non pas par achat. Aussi investissent-elles simultanément leurs capitaux dans les affaires : le Raimond Chabaud qui teste en 1223 a été fermier de la gabelle de Nice. Mais, depuis les années 1170 au moins, Nice subit l'attraction génoise. En 1176 et 1189 le comte de Provence doit venir réaffirmer son autorité. Et, au début du XIIIe siècle, la ville voit sans doute s'affronter un parti "génois" et un parti "provençal". La situation, après avoir failli profiter définitivement à Gênes en 1215, est brusquement tranchée en sa faveur par Raimond Bérenger V en novembre 1229 et janvier-février 1230. La liste des bannis de 1230 et celle des biens confisqués contenue dans l'enquête de 1251 montrent que le parti génois voyait se côtoyer des membres des plus riches familles et des hommes plus modestes. Majores et minores devaient donc se diviser entre les deux partis qui s'affrontaient, avec cependant la majorité des hommes d'affaires et des marchands dans le parti "génois".

La victoire du comte de Provence bouleversa profondément la société niçoise: la vieille aristocratie consulaire fut à peu près éliminée. Or, à de rares exceptions près (tel Rostang Guigon), ses partisans étaient des hommes "neufs". Il fallut donc près d'une génération pour que les Cays, par exemple, pussent être comparés aux Riquier, Badat ou Raimbaldi tant pour le prestige que pour la richesse.

En fait, l'émergence d'une nouvelle aristocratie fut liée d'une part aux services rendus à Charles d'Anjou dans les diverses étapes de sa politique d'expansion en Italie, d'autre part aux possibilités de carrière qu'allait offrir plus largement l'administration comtale puis royale. Ces possibilités d'ascension sociale sont venues s'ajouter aux deux moyens "classiques" : l'enrichissement par l'activité commerciale (c'est la voie tout d'abord suivie par les Cays et les Olivier), l'investissement des richesses amassées dans l'achat de seigneuries (c'est le cas de la famille Caras). Elles permettent d'accélérer le mouvement : nous pouvons citer le cas de Guillaume Olivier, sans doute armateur à l'origine, puis amiral de Nice en 1256, chevalier en 1269, récompensé par des fiefs en Sicile, et acquéreur de seigneuries dans l'évêché de Vence ; ou encore celui de Jacques Roux (ou Ruffi) qui débuta comme simple clavaire et finit par devenir vice-amiral de Provence en 1315. Toutefois, il existe encore des fortunes bâties sur le commerce et les affaires, comme celle des Olivari de Cayrasc, et, la plus spectaculaire, celle de Daniel Marquesan, d'abord simple notaire, puis important homme d'affaires, qui, ayant la faveur du roi Robert fut nommé castellan de Villefranche et autorisé, bien que roturier, à acquérir une seigneurie

Une opposition entre nobles et populaires s'étant substituée à la vieille division entre majores et minores, c'est dans cette nobilitas de triple origine que se recruteront principalement les syndics de la ville, après que Nice aura obtenu, en 1291, le droit d'en élire pour traiter de questions particulières, premier pas vers l'institution d'un régime de syndicat. Une étape est franchie en 1324 avec la création du Conseil des Quarante, où la ville haute devait être, dès l'origine, assurée de la majorité. Aussi nous semble-t-il que les réformes "de 1324" rendirent plus sensibles l'opposition entre les deux parties de la cité et que les événements de 1327 sont à présenter non pas comme une victoire de la ville basse mais plutôt comme une réaction de défense devant la primauté politique assurée à la ville haute.

c) La société rurale

Comme ailleurs en Provence, les limites des seigneuries se confondent avec celles des territoires des castra, éventuellement accrus des dépouilles des villages disparus. L'enquête ordonnée par Charles 1er a été l'occasion pour le comte d'affirmer son majus dominium ou jus superioritatis sur l'ensemble des seigneuries de la viguerie, qui toutes dépendent directement de lui (43). On y distingue les domini, qui sont chevaliers (milites) et les simples domicelli. Mais, rapidement, si la qualité de chevalier ajoute à la dignité de nos seigneurs, son absence ne lui nuit pas. Il est des cas où, si les domicelli ne se font pas adouber, ce n'est pas faute de moyens : ainsi Bertrand (H) de Berre, dont le père, Bertrand (I), était chevalier, n'est pas qualifié de miles avant 1333 alors qu'il a depuis longtemps entrepris d'accroître son bien. Un clivage plus important apparaît entre les castellani qui, citoyens de Nice, ont souvent des revenus annexes et ceux qui vivent des seuls revenus de leur seigneurie. Or, les règles de succession en usage en Provence favorisent un morcellement qui, sans être aussi poussé qu'on l'a dit parfois, suffit à rendre les seigneuries peu rentables. En 1271 comme en 1333, sept seigneuries sur dix-huit ont quatre seigneurs ou plus. Les 120 livres des réforciats de revenus de Tourrette, par exemple, sont, en 1326, partagé entre cinq coseigneurs, qui perçoivent respectivement 4/9e, 2/9e et trois fois 1/9e de la somme. Aussi les seigneurs manquent-ils souvent d'argent et sont-ils contraints à aliéner leurs biens, comme les Bérenger de la Roquette, seuls seigneurs en 1252, n'en détenant plus qu'un huitième en 1348.

Au moment de la paysannerie, nous trouvons les caslans. Ceux-ci au début du XIII^e siècle, peuvent être encore de véritables gardiens de château, du moins à en juger par un passage de l'enquête de 1251 relatif à la Turbie (44). En dépit de leurs efforts pour s'intégrer au groupe des nobles et d'une résistance acharnée (comme à Roquesparvière), les caslans perdent, avec la réalité de leurs fonctions, leur qualité de seigneurs inférieurs, pour ne constituer plus qu'un groupe numériquement très faible de tenanciers libres. La transformation est presque partout accomplie dès le début du XIV^e siècle (45). Quant à la grande masse des ruraux, nous pouvons y distinguer les hommes chasés (maleservi) et les tenanciers censitaires (scensati). Au XIII^e siècle et parfois bien au-delà, les hommes des castra de la viguerie de Nice sont en majorité maleservi. Cependant, par rapport, un maleservi de haute Provence orientale (46), la situation apparaît un peu plus évoluée : parfois, les corvées ont totalement disparu (comme à Berre ou à Roquesparvière), partout ailleurs elles se réduisent à quelques journées par an ; d'autre part, la *quista denariorum ad arbitrium* est transformée dès le début du XIV^e siècle en une redevance au montant invariable. Mais les maleservi du "pays niçois" connaissent la main-morte en cas de décès intestat sans héritier direct. Echappent à cette condition inférieure les hommes des castra de la bande côtière, la Turbie, Eze, Montoliéu, mais aussi d'Aspremont et Saint-Biaise: ce sont des scensati qui ne doivent aux seigneurs qu'un cens en argent ou un service en nature et possèdent parfois des alleux (comme à la Turbie). Il paraît logique de lier la prépondérance de ces tenanciers libres à l'influence des consulats de Nice et de Peille et aussi, dans le cas d'Aspremont et Saint-Biaise, à la nécessité d'offrir de bonnes conditions pour attirer les hommes dans des lieux à peupler. Dans l'ensemble, donc, nos castra paraissent presque aussi archaïques que ceux de haute Provence ; cela n'exclut pas, que dans le premier tiers du XIV^e siècle, les habitants de certains d'entre eux réussissent à améliorer leur sort. Il ne s'agit pas de gains individuels mais bien d'avantages obtenus en bloc par l'ensemble de la population (comme à Tourrette, en 1326, et à Coaraze en 1329). Ce fait consacre une vigueur accrue des communautés villageoises. Le mouvement d'émancipation aboutit à la mise en place d'institutions : l'assemblée générale des habitants, des syndics temporaires dans un premier temps, puis un conseil (c'est le cas à Eze et Tourrette). Les confréries ont pu jouer un rôle dans l'émergence d'une administration communale, mais nous n'en avons aucune preuve formelle. Outre le souci des hommes de s'opposer à l'arbitraire seigneurial, les problèmes financiers qui se posaient aux communautés (notamment la levée des impôts comtaux) ont dû précipiter le mouvement.

CONCLUSION

Au cours des cent treize années qui séparent la victoire de Raimond-Bérenger V de la mort du roi Robert, Nice et le "pays niçois" ont été solidement arrimés à l'état provençal. Les dernières vellétés d'indépendance des seigneurs châtelains brisées par Charles d'Anjou, la viguerie de Nice a été pour celui-ci une base d'action pour sa politique italienne et aussi une importante source de revenus grâce à la gabelle du sel de Nice. En échange, Nice connaît une relative prospérité commerciale, tandis que ses habitants se voient ouvrir les carrières administratives et militaires de l'état angevin. La prospérité qu'elle connaît vaut à la ville un remarquable essor démographique (l'impression de dynamisme vaut d'ailleurs pour l'ensemble de la viguerie). Toutefois, la période n'est marquée d'aucun bouleversement des structures sociales, même si à Nice, une nouvelle nobilitas rassemble vieilles familles consulaires survivantes et nouvelles venues; dans les castra, la servitude ne s'estompe que lentement et rares sont les communautés qui ont pu acquérir, à prix d'argent, une certaine autonomie. Nice elle-même n'a retrouvé qu'un embryon de pouvoir municipal, où le viguier, représentant le comte-roi, garde encore, en 1343, un rôle prépondérant. Mais avec la prospérité économique et les succès extérieurs de Robert (conquête de la totalité du comté de Vintimille) qui semblaient devoir accroître la zone d'influence de la ville, comment le bilan des règnes des trois premiers angevins n'aurait-il pas paru positif ?

NOTES

(1) BARATIER (E.), Enquêtes sur les droits et revenus de Charles 1er d'Anjou en Provence (1252 et 1278), Paris, 1969.

(2) Il y a des numéros bis.

(3) Archives départementales des Alpes-Maritimes, Archivio di Corte, Paesi, fonds de Vintimille et Lantosque. Signalé à tort comme un compte de clavaire.

(4) Voir par exemple BROCHIER (Gérard), Le terroir de Barcelonnette à la fin du XIIIe siècle, dans Provence historique, 1971, p.299-315 ou MARTIN (Christine), Saint-Rémy-de-Provence dans les enquêtes comtales de Charles II d'Anjou et de Robert 1er d'Anjou, 1299-1332. Mémoire de maîtrise, Aix, 1974.

(5) COMPAN (André), Etude d'anthroponymie provençale : les noms de personne dans le comté de Nice aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, Lille III, 1976.

(6) Dès 1885, le comte CAIS DE PIERLAS avait édité l'inventaire du château de Nice contenu dans l'enquête de 1333 (Inventaires du château de Nice, dans les Annales de la Société des Lettres...des Alpes-Maritimes, t. X, p.409-418).

(7) L'importance de l'enquête de 1333 avait été signalée par Mlle Armance ROYER : V'enquête de Léopard de Fulginet sur les droits du comte de Provence à Nice (1333), dans le Bulletin philologique et historique, 1938-1939, p. 111-119 et un article portant le même titre dans Nice historique, 1938, p.97-103, et 1941, p. 105-120. Pour une utilisation "spécialisée", voir ci-dessus, note 5

(8) Cf. VENTURINI (A.), Les sources de l'histoire médiévale de Nice et du pays niçois..., dans Recherches régionales, 1980, n°3, p. 175-177.

(9) L'enquête de Charles 1er, dite "de 1252", eut lieu dans notre région en mai (et juin) 1251. Nous avons établi cette datation corrigée trop tard pour pouvoir faire les modifications nécessaires dans notre thèse. Nous l'adoptons franchement ici (voir notre argumentation dans le vol. 1 de notre thèse, Appendice, p. 157)

(10) Voir LA VOIE (Rodrigue), Le pouvoir, l'administration et le peuple, en Provence, à la fin du XIIIe siècle... Thèse de 3e cycle, Aix, 1969.

(11) LA VOIE (Rodrigue), op.cit., p.151.

(12) Mesure prise au printemps 1290, restée ignorée de M. LA VOIE.

(13) Cf. le jugement de M. LA VOIE, op.cit., p. 165. Rappelons que depuis 1266, les comtes de Provence sont aussi rois de Sicile. On peut parler indifféremment d'administration comtale ou royale.

(14) Léopard de Fulginet est "super juribus regiis occupatis ac contra officiales regios quoscumque generalis inquisitor".

- (15) Ainsi le duc de Savoie refuse-t-il d'exempter les Niçois du -'pondus farine inscrit "in libro vestro Leopardi" (A.C. Nice, CC 14 - 1428, 27 avril).
- (16) Voir RICOLFIS (Jean-Marie), Toponymes d'origine féodale dans le pays niçois..., dans les Mélanges...Charles Rostaing, 1974, p.895.
- (17) Nous utilisons une terminologie "provençale" : baile et bailie et non pas bailli et baillage. On utilise aussi des graphies baylie et baillie pour la circonscription administrée par le baile.
- (18) Guerre avec Gênes (1273-1276), avec les Vintimille (1284).
- (19) La viguerie de Nice décrite dans le rationnaire de 1315-1316 (A.D. Bouches-du-Rhône, B 1517) comprend, outre Nice, 18 communautés : Aspremont, Berre, Châteauneuf, Coaraze, Contes, Drap, l'Escarène, Eze, Falicon, Levens, Peillon, Roquesparvière (aujourd'hui Duranus), la Roquette, Saint-Biaise, Touët, Tourrette /-Levens/, la Turbie, Villefranche. Sa superficie est d'environ 360 km². Voir carte ci-jointe.
- (20) La rade de Portus Olivi, sur le territoire de Montoliéu, était sous le contrôle des officiers niçois, en particulier des gabeliers (cf. A.D. Bouches-du-Rhône, B 1501, fol. 133 v°).
- (21) Par son propre mariage avec Douce Badat, fille de Milon, consul en 1210.
- (22) Raimond Chabaud pour Aspremont ; Guillaume Riquier à Roquesparvière; Milon Chabaud pour son tiers de Châteauneuf et son quart de la Roca (de Saint-André).
- (23) Ce nouveau fouage remplaçait aussi l'albergue dont il conservait la date de paiement, la Saint-Michel (A.C. Nice, CC 4, pièce 2).
- (24) BARATIER (E.), op.cit., p.47-52.
- (25) Voir notamment les Documents di Aspromonte (Musée Masséna, Bibliothèque de Cessole, m s. 5 2).
- (26) Histoire de la Provence, dir. par E. BARATIER, p. 173.
- (27) LA VOIE (R.), op.cit., p. 199.
- (28) Ce qui semblerait faire ressortir la fidélité des habitants à l'égard du souverain.
- (29) Qui supposerait un premier appel au sénéchal de Provence.
- (30) Dans le domaine de la justice, les Niçois reçurent, en 1271, le droit de faire terminer par des arbitres les litiges civils qui n'auraient pas été portés ou dénoncés devant la Cour royale.
- (31) Dans le cadre d'une convention plus générale de fourniture de sel provençal aux gabelles génoises (A.D. Bouches-du-Rhône, B 1376, fol. 1 à 14).
- (32) Chartrier de Saint-Pons (éd. CAIS DE PIERLAS et SAIGE), ch. LXXXIV et XCI. Cité par SCLAFERT (Th.), Cultures en Haute-Provence, Paris, 19 59, p.47.

(33) A la différence, notamment, de la diminution des albergues et cavalcades payées par certaines communautés ou du fait qu'Eze n'appartienne plus au domaine du comte-roi.

(34) Si l'on repousse l'hypothèse d'un refus du bétail étranger, on peut expliquer la disparition du pasquerium extraneorum du pays niçois par son insignifiance par rapport aux revenus des riches pâturages domaniaux de la basse Provence centrale (Brignoles et Draguignan).

(35) Choix prépondérant, mais non pas exclusif, puisque certains ont choisi de développer la culture des céréales.

(36) Nous n'avons trouvé de bouchers ni parmi les arbitres, ni parmi les conseil lers du viguier ni, a fortiori, parmi les syndics.

(37) Les actes concernant Oberto Ruffo ont été exploités par M. Paul-Louis MALAUSSENA, dans son article Commerce et crédit à Nice à la fin du XIIIe siècle (Nice historique, 1970, p.45-70).

(38) Que les fermiers de la gabelle essaient en vain de réformer.

(39) Notamment dans les années 1323-1326.

(40) Soit le chemin passant par Aix, Brignoles et Grasse, soit le caminum superioris par Sisteron, Castellane, Bouyon.

POLY (Jean-Pierre), La Provence et la société féodale (879-1166), Paris, 1976, p.311-312.

(42) La moitié de la Turbie, acquise en 1329 de Riquieret Laugier, et échangée en 1331 contre les trois-quarts de Coaraze. Sauf, jusqu'en 1262, Saint-Biaise, seigneurie de l'abbaye de Saint-Pons, inféodée aux Chabaud d'Aspremont.

(44) BARATIER (E.), Enquêtes... de Charles 1er d'Anjou, paragraphe n°122.










(45) En 1349, les calsans de Roquesparvière rappellent encore que "nobiles carlani castri predicti de Rocasparviera habent et consueverunt recipere, percipere seu habere partent in bannis castri..." (A.C. Duranus).

(46) Sur la condition des hommes en haute Provence orientale, voir SAMARAN (Colette), Note sur la dépendance personnelle en Haute-Provence au XIVE siècle, dans les Annales du Midi, t. LXIX, 1957, p.229-236.

LA VIGUERIE DE NICE EN 1315

(échelle: 1/100 000e)

LEGENDE :

	limite de viguerie
	limite de communauté
	site actuel
	site médiéval (quand il y a eu déplacement)
	<u>castrum diruptum</u> en 1251
	communauté disparue après 1295
	communauté créée en 1295
	principaux sommets
	ligne de relief



**L'UNION DES CANADAS
VUE DE NICE : DES LETTRES
DE PETER BURNET**

par Stephen KENNY

Existe-t-il une grande et une petite histoire ? Selon la distinction traditionnelle, la grande histoire serait l'étude des phénomènes politiques, économiques, sociaux, culturels affectant d'une manière profonde et durable le destin des collectivités humaines. La petite histoire serait la relation des faits mineurs concernant un personnage ou une collectivité de taille modeste. L'histoire locale fut souvent rangée dans cette deuxième catégorie. Mais, depuis quelques décennies, sous l'influence de certains grands savants et de l'école des Annales, la vieille distinction entre grande et petite histoire s'est estompée. La volonté de comprendre la vie des hommes, sans rien omettre de son infinie diversité, et de parvenir ainsi à une "histoire totale", a contribué à effacer les notions de hiérarchie entre les différents domaines de l'histoire. Des genres jadis tenus pour secondaires, la biographie et l'étude locale, ont retrouvé, grâce aux travaux des nouveaux historiens, une importance qui n'aurait jamais dû s'atténuer.

Un article, comme celui qu'un jeune historien américain, Stephen Kenny, professeur à l'Université du Vermont, a confié aux Recherches Régionales, confirme que les distinctions fondées sur l'importance supposée des sujets d'étude est arbitraire. Stephen Kenny ressuscite la figure oubliée de Peter Burnet (1791-1870), Ecossais qui, après avoir vécu au Canada, passa les quarante dernières années de sa vie à Nice. Ce fut dans cette ville que Burnet écrivit, en 1840, une série d'articles sur l'union des deux Canadas. Si Ton se réfère à l'ancienne distinction, la personnalité de Burnet, les événements qui marquèrent sa vie, sa place de notable fortuné dans la société niçoise, l'intérêt personnel qu'il pouvait porter aux problèmes canadiens, tout cela relève de la petite histoire, tandis que l'évolution constitutionnelle du Canada, le rôle joué en ce domaine par le gouvernement de Londres, les réactions de l'opinion britannique appartiennent à la grande histoire. Mais Stephen Kenny abat ces vieilles cloisons, il prouve qu'à travers la personne de Peter Burnet on peut étudier la transmission des nouvelles et des idées entre le Nouveau Monde, le Royaume-Uni et Mce, mettre en lumière des positions, peu connues en France, de certains milieux britanniques favorables aux Canadiens français. Par la brillante synthèse qu'il présente, Stephen Kenny montre qu'une étude objective du passé impose de procéder à une large moisson de faits ; chacun de ces renseignements sera certes mis à sa place, en fonction de son importance relative, mais aucun ne demeurera dans l'ombre, car aucun n'est négligeable.

Ralph SCHOR

L'union du Haut et du Bas Canada, imposée à la colonie en février 1841, inspira un grand nombre de commentaires écrits. Ce projet constitutionnel fut la solution du gouvernement britannique aux problèmes créés par les rébellions de 1837 et 1838. Dès l'annonce de l'idée d'unir les deux Canadas en 1838 jusqu'au fait accompli, des articles innombrables parurent dans les journaux coloniaux. D'autres furent publiés sous forme de brochures (1). Parmi ces exposés, le plus intrigant peut-être, et sûrement le moins connu, est celui de Peter Burnet, composé à Nice pendant les mois de juin et juillet 1840 et publié la même année dans le journal écossais, le *Greenock Advertiser*. En tant qu'historien canadien, je dois avouer être très étonné à l'idée que quelqu'un, installé dans sa villa niçoise à la fin de la saison hivernale, sans doute juste au début des grosses chaleurs de l'été, composa un essai sur la situation politique au Canada (2). C'est une chose inattendue !

Qui est ce Peter Burnet ? Pourquoi écrivit-il sur le Canada à Nice, loin de la réalité et de l'esprit de l'Amérique britannique du nord ? Quel fut le contenu de cette brochure ? Quelles idées y furent exprimées ? L'auteur contribua-t-il à la polémique contemporaine et très aiguë dont la colonie fut le foyer ? La recherche des réponses à ces questions m'a mené à plusieurs endroits, aux Archives départementales et communales de Nice, à celles de la province de Québec et à la collection de papiers et de procès-verbaux de la paroisse anglicane de Nice, Holy Trinity Church. Ces fouilles m'ont donné certaines réponses et ont soulevé d'autres questions. Cette investigation m'a également inspiré le désir de voir d'autres historiens et chercheurs de Nice approfondir la connaissance de leur région par une plus ample utilisation de sources telles que les papiers de l'église anglicane (3).

Les renseignements sur Peter Burnet sont maigres. Le moment et les raisons de son départ du Canada et de son arrivée à Nice restent inconnus (4). Dans les deux pays Burnet faisait partie d'une société privilégiée. On peut le situer à Nice pendant les années 1830. En 1836, il fut président d'un comité paroissial de l'église anglicane chargé d'étudier le processus de nomination d'un pasteur. Pendant l'été il écrivit de Londres qu'il était un des rares sujets britanniques qui passait toute l'année à Nice. Il donna deux raisons : sa condition physique délicate et le fait qu'il y possédait une propriété. Sans doute le climat de Nice était-il plus agréable et plus salubre que celui du Canada, particulièrement pour quelqu'un qui se prétendait en mauvaise santé. Pourtant, vu sa longue vie et sa participation énergique à la vie de la paroisse on peut douter que la raison principale de son séjour à Nice fut la maladie (5).

Une chose est certaine. Il finit ses jours sur la Côte d'Azur à l'âge de soixante dix-neuf ans. Né en Ecosse en 1791, il mourut dans sa maison niçoise le 20 janvier 1870. Son acte de décès indique qu'il fut marié et que sa profession était "propriétaire" (6). De toute évidence, Burnet fut un citoyen très respectable, et, en tant qu'étranger, bien intégré à la société niçoise. Sa sympathie envers les Canadiens français exprimée dans sa brochure et le fait qu'il vécut dans deux communautés de langues étrangères, Nice et Québec, laisse présumer qu'il parlait le français. D'ailleurs son nom se trouve dans des listes prestigieuses. Le journal *Passe partout* signale la présence de Burnet et de sa femme dans sa Liste des étrangers pour la saison 1859-1860. Ils résidèrent à la "villa Burnet" (sic), boulevard Carabacel (7). De même Burnet fut membre pendant plusieurs années de la Société Centrale d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation de Nice et du Département des Alpes-Maritimes où figuraient les noms les plus importants de Nice (8).

Comme membre de la paroisse anglicane de Nice, Burnet participa régulièrement aux comités de l'église. En plus de sa présidence en 1836, déjà notée, en 1843 il fut membre d'un comité chargé de distribuer de l'argent aux pauvres (9). Monsieur G.K. Wilkinson, auteur d'une histoire de Holy Trinity, mentionne Burnet plusieurs fois et le situe parmi les paroissiens les plus redoutables et considère comme très importante sa contribution à la construction de l'église, laquelle existe toujours. En fait, Burnet fut extrêmement important pour la paroisse. A différents moments, membre de comité, trésorier et même "trustée", Burnet s'intéressa de près au progrès et au développement de Holy Trinity.

Comme paroissien actif, Peter Burnet fit partie d'une société avantagée de Nice. La condition sociale de cette communauté d'étrangers est indiquée dans une lettre de Lord Malmesbury envoyée en 1859 au comité de construction de la paroisse dont Burnet était membre. A une demande de soutien financier au gouvernement britannique faite par ce comité chargé de faire bâtir une nouvelle église, le ministre des Affaires extérieures refusa d'accorder des subventions. Pour cette réponse négative il donna comme raison principale la prospérité même des paroissiens de Nice. Dans sa lettre Malmesbury laisse à la postérité une petite description de ce groupe de sujets britanniques. Le ministre écrit (10):

"The congregation for whose accommodation it (l'église) is designed are essentially of a class which should provide for its own wants. They repair to Nice for pleasure or for health and must be considered fully competent to bear the expense of any arrangement which may be calculated for their comfort or convenience."

Paroissien, et participant constant et enthousiaste à la vie de la paroisse anglaise de Nice, Burnet peut certainement être compté parmi les membres les plus prestigieux et les plus prospères d'un petit cercle d'étrangers riches et bien nantis.

Dans la conclusion de son histoire de l'église, G.K. Wilkinson caractérise Burnet comme "indomitable" (11). D'après l'auteur, au cours des années passées à Nice, Burnet laissa une vaste correspondance indiquant ses opinions sur plusieurs sujets liés à la vie de la paroisse. Malheureusement, la vérification de ses opinions est impossible, vu la disparition des papiers de l'église (12).

On se demande alors pourquoi un sujet britannique, propriétaire prospère et résidant à Nice, s'intéressait à la vie politique du Canada, colonie très éloignée et sûrement peu connue dans cette région. On n'attend pas un commentaire passionné, convaincu, impatient, peut-être un peu mélodramatique dans le style du dix-neuvième siècle, comme celui que Burnet a composé. Malgré sa brochure, Burnet ne figure dans aucune encyclopédie canadienne ni aucune collection biographique (13). Ses écrits sur l'union des Canadas ne figurent non plus dans les considérations des historiens de cette période (14). Pourquoi s'arrêter à Burnet et à sa brochure, alors qu'ils sont tombés dans l'oubli et ignorés des historiens ?

D'abord un examen de cet essai montre plusieurs aspects de la transmission des idées entre la France et le Canada. Il existe en Europe très peu d'écrits produits pendant cette période sur le Canada. Les historiens s'occupent plutôt de l'impact des idées et des événements européens sur le Canada que du contraire. Cet état de chose est normal, particulièrement quand il s'agit du dix-neuvième siècle, compte tenu du manque de vie intellectuelle et de la condition primitive de la société canadienne. De par sa rareté, l'œuvre contemporaine de Burnet prend plus d'ampleur, étant un des seuls exemples d'un essai écrit en Europe, sans doute le seul du royaume de Sardaigne sur des problèmes canadiens.

En outre, il est intéressant et même intrigant de considérer cette brochure vu la fraîcheur et l'originalité de ses idées. On ne peut pas dire que les arguments et la compréhension de Burnet différaient significativement des opinions des autres opposants de l'union. Cependant il me semble important de noter que Burnet, du fait qu'il résidait à Nice, arriva à ses propres conclusions indépendamment de la polémique qui survenait au même moment au Canada. L'intérêt pour les questions canadiennes à Nice était minime. Travaillant dans une sorte de vide, du moins quand il s'agissait de l'Amérique britannique du nord, Burnet produisit un commentaire pertinent et intelligent sur le sujet. Comment se renseigna-t-il ? Quelles furent ses sources ?

Enfin, une lecture approfondie de la brochure montre la sympathie qu'un sujet britannique et anglophone peut porter aux Canadiens français à un moment très difficile de leur histoire. Il y eut beaucoup de Canadiens anglais qui s'opposèrent à l'union, même ceux comme John Neilson, alors propriétaire de la Gazette du Québec, qui montrèrent leur sympathie envers les Canadiens français. Mais rares sont les exemples qui montrent une telle conviction, voire une telle passion, que celles dont l'œuvre de Burnet est une illustration. Quelle fut sa motivation ? Quelle fut sa qualité ?

Écrire un article, comme Burnet l'a fait, n'était pas facile vu la difficulté d'échange des idées et des nouvelles entre le Canada et l'Europe. Dans un récent et très intéressant article, l'historien Denis Brunn décrit avec quelles difficultés les nouvelles de l'Europe étaient transmises au Canada au milieu du dix-neuvième siècle. Jusqu'en 1830, la transmission des nouvelles prenait entre un mois et six semaines et ceci bien entendu pendant la bonne saison et dans des conditions normales. La situation s'améliorera avec l'introduction des bateaux à vapeur. Grâce à cette invention une nouvelle pouvait arriver en quinze jours. Comme toujours l'hiver augmentait les problèmes. Comme Brunn le signale, même avec une transmission rapide, le problème de la transcription restait. En fait à cette époque la majorité des nouvelles de France arrivaient au Canada par le truchement des journaux anglais (16). Les problèmes sont évidents. On peut facilement imaginer le rédacteur canadien qui choisit des nouvelles de France déjà sélectionnées par un rédacteur anglais. Si le rédacteur canadien est de langue française, il est possible qu'il doive re-traduire de l'anglais un article tiré d'un journal français.

Quand il est question de transmission dans le sens opposé, du Canada en Europe, toutes les obstructions techniques et, climatiques sont augmentées par le total manque d'intérêt pour le Canada en Europe. Je ne prétends pas ici décrire la façon dont le Canada était perçu dans le vieux monde. Les problèmes étudiés par Brunn se posent avec plus de force encore. Dans les rares articles concernant le Canada, à la fin des années 1830 et au début des années 1840, il est évident que les sources sont britanniques et américaines plutôt que canadiennes.

Un article, tiré d'un journal français, parut dans la Gazette de Québec en juillet 1840 et fut offert comme exemple de l'opinion française sur la situation constitutionnelle dans la colonie. Cet article, composé au moment où Burnet travaillait sur le sujet, commenta deux projets de loi du gouvernement impérial qui concernaient le Canada, l'un pour unir le Haut et le Bas Canada, l'autre pour régler la question des réserves du clergé. Le journal français se montra féroce, défendant les Canadiens français et attaquant le gouvernement anglais. Expliquant la conjoncture de l'introduction des réformes constitutionnelles au Canada, le journal français remarqua (17) :

"Une lutte étant établie entre les deux parties de la population, le gouvernement local s'est chargé de réduire les habitants français à l'obéissance, il s'est adressé pour cela au parlement britannique qui s'est empressé de lui envoyer de l'or et des habits rouges."

Une fois que les insurrections furent matées, le gouvernement de Londres dota le pays d'"un simulacre de constitution", caractérisée de machiavélique. D'après le journal français, l'injustice fondamentale de ce nouveau système allait être la cause de sa faillite inévitable. Le ministre des Affaires coloniales, Lord John Russell, avoua que le but de son gouvernement était d'assurer la domination des Anglais au Canada. Pour atteindre cet objectif des milliers d'électeurs canadiens français furent privés du droit de vote, ce qui inspira le commentaire ironique suivant (18) :

"Voilà du moins de la franchise ! Oh : que les journaux anglais ont raison, lorsqu'ils s'apitoient sur le sort des pauvres Italiens et des peuples germaniques qui ont le malheur d'ignorer les avantages d'un gouvernement constitutionnel".

A part le ton de la rhétorique de ce reportage, ce qui retient l'intérêt de l'historien est le fait que l'article, tiré d'un journal anglais, est une critique des débats à Londres. Tandis que les opinions et les conclusions sont favorables aux Canadiens, la vraie cible est le gouvernement anglais. Cet article, soi-disant sur le Canada, renseigne plus sur les attitudes françaises envers l'Angleterre que sur le Canada.

En jetant un rapide coup d'œil sur la presse niçoise avant 1860, on se rend parfaitement compte que le Canada n'est pas un sujet passionnant dans cette région. Certes, les séries sont extrêmement incomplètes, mais sur sept journaux examinés, seule la Gazzetta Piemontese fait référence au Canada. Bien que ce journal n'indique pas ses sources, il est évident par la tournure des reportages que les renseignements sur le Canada arrivèrent par le truchement des journaux américains ou britanniques.

Un article tiré d'un journal anglais et intitulé "America Settentrionale Canada", décrit les rébellions aux Canadas et les batailles de Saint-Denis et de Saint-Charles. Dans la même édition et sous le titre "G. Bretena" un autre article raconte l'insurrection de Mac-Kensie (sic) dans le Haut Canada et craint que ce mouvement n'inspire la violence dans d'autres colonies telles que "Nuova Brunswick", "Nuova Scozia" et "Terra Nuova" (19). Un mois plus tard, le même journal relate l'appel au général Scott pour maintenir la paix à la frontière entre les Etats-Unis et le Canada, l'arrestation de Mackenzie dans l'état de New York, et les invasions des patriotes canadiens "ail Isola délia Marineria" et "ail Isola délia Bosco Blanco" (20).

Evidemment des renseignements sur les troupes américaines et les activités des réfugiés canadiens aux Etats-Unis furent tirés des journaux américains. Dans tous ces reportages, il est intéressant de noter que les délais de transmission des nouvelles vers l'Europe varient entre six semaines et deux mois. Vu cette réelle pénurie d'information sur le Canada, l'œuvre de Burnet s'avère de plus en plus étonnante. Quand il y a du sang qui coule ou des armées qui bougent, il est possible de trouver quelques références sur le Canada. Cependant, dans les journaux de Nice, je n'ai pas trouvé un seul mot sur la condition politique ou sociale du Canada. Burnet devait dépendre de ses propres ressources pour écrire ses lettres. Son travail exigea un grand intérêt personnel, parce que, autour de lui, à Nice et en Europe, le Canada existait à peine. Sa brochure est remarquable. C'est l'exception à toutes les obstructions techniques, à toute l'ignorance au sujet du Canada en Europe.

La discussion des difficultés de transmission des nouvelles du Canada en Europe mène à la deuxième série de considérations sur cette brochure. En fait, si Burnet fut significativement isolé du Canada et des événements, comment se renseigna-t-il ? Quelles furent ses sources ?

Burnet n'avoue pas ses sources : il mentionne seulement deux articles de journaux, l'un canadien et l'autre britannique. Etant donné son respect pour John Neilson, alors politicien anti-unioniste et propriétaire de l'important journal bilingue de Québec, et la participation de son frère, David Burnet, a la scène politique au moment de l'union, il est fort possible que Burnet correspondait avec des amis ou avec de la famille au Canada (21). De cette façon sans doute, il fut capable de rester au courant de la situation dans la colonie. Il est évident aussi que Burnet lut le fameux rapport de Lord Durham (22) et l'essai de Sir John Beverly Robinson (23).

Il est probable que Burnet avait à sa disposition plus de sources qu'il ne mentionne. Il remarqua qu'il eut un exemplaire de la Gazette de Québec de décembre 1839 (24). Mais il ne spécifie pas la date. En fait, pendant les mois de novembre et décembre 1839, ce journal fut rempli d'articles critiquant l'union des colonies proposées par Londres. Burnet avait-il d'autres numéros que celui qu'il nota ? Si oui, ces articles renforcèrent ses arguments contre l'union.

La source de sa troisième lettre fut un numéro du Times of London du 13 juin 1840. Burnet a reçu, en moins d'une semaine, ce reportage sur les débats du parlement anglais sur le projet de loi de l'union des Canadas (25). En fait, il était plus rapidement au courant, à Nice qu'au Canada, des intentions du gouvernement britannique. De ce fait, la fraîcheur et l'originalité de ses idées sont évidentes. Burnet faisait ses commentaires et arrivait à ses conclusions sans connaître les opinions des Canadiens.

Mais l'indépendance des arguments de Burnet n'implique pas qu'il contribua à la polémique sur la question dans la colonie. Vu la ressemblance de ses opinions particulièrement avec celles de John Neilson, la tentation est de conclure que Burnet influença des discussions dans la colonie. Pourtant, si Burnet travailla seul, les Canadiens aussi exprimèrent leur point de vue sans avoir lu la brochure de Nice. Par exemple, John Neilson écrivit fin août 1840 des articles contre l'union, sans doute après avoir reçu le Times of London- Burnet et Neilson travaillèrent avec les mêmes sources mais indépendamment l'un de l'autre. La preuve en est que la brochure de Burnet est mentionnée pour la première et dernière fois dans la Gazette de Québec en décembre 1840. En publiant le premier chapitre, Neilson indiqua qu'il avait reçu l'essai au début de novembre (27). D'ailleurs son journal est le seul au Canada qui mentionne l'œuvre de Burnet. Évidemment les opinions de Neilson déjà formées et exprimées dans son journal ne furent pas influencées par Burnet. Mais la similitude de leurs opinions reste frappante. On peut sans doute l'expliquer par leurs sources. Et aussi par leurs expériences communes au Canada, dans sa vie politique et commerciale.

Vu son éloignement du Canada, le peu d'intérêt pour ce sujet à Nice et les vraies difficultés de s'informer, on peut demander tout simplement pourquoi Burnet a écrit cet article. Quelle fut sa motivation ? Quelle fut la qualité de sa compréhension de la situation canadienne ? La réponse à ces questions est donnée par une investigation du contenu de la brochure et nous mène à la considération finale, pourquoi s'arrêter sur Burnet et son essai ? Ses opinions, ses arguments, ses critiques, même sa prose montrent sa sympathie pour la cause des Canadiens français. Ce ne sont pas seulement des gens du pays, tels que Garneau, Neilson et La Fontaine, qui furent inspirés par cette conjoncture déplorable et par l'injustice de l'imposition arbitraire d'un nouveau système constitutionnel. Burnet aussi, à Nice, est un témoin de l'importance de ce moment dans l'histoire canadienne.

Pendant les mois de juin et juillet 1840, Burnet écrivit une série de six lettres, reliées plus tard dans une brochure de cinquante trois pages, intitulée *Observations on the Union of the Canadas and on the Canada Government Bill*. Son intérêt pour le Canada s'explique facilement. Depuis 1810, il habita la colonie, plus particulièrement la ville de Québec où il fut négociant (28). Pendant une très courte période, il fut même un des deux députés de la ville à l'assemblée législative du Bas Canada (29). Il apparaît qu'au Canada comme à Nice, Burnet fait partie de la société influente. Son importance propre et celle de sa famille sont également soulignées par le fait que son frère, David, fut aussi élu pour la ville de Québec en 1841, et comme candidat opposé à l'union des Canadas (30).

Burnet traita de tous les aspects de la question de l'union des Canadas. Dans sa première lettre il note l'importance de ce nouveau projet de loi et le caractérise de "unwise", "impolitic", "doubtful" et "absurd". Dès le début on comprend parfaitement son point de vue. Il discute aussi certaines clauses de la loi et remarque le déséquilibre du système électoral. Dans sa deuxième lettre Burnet s'arrête sur la clause linguistique, parlant du rapport de Durham et du manque de compréhension de l'esprit des Canadiens français. Dans la lettre suivante Burnet développe ses opinions relatives au débat à Londres sur ce projet de loi. Il n'hésite pas à contredire les arguments de politiciens tels que Lord Stanley, Lord John Russell, Sir Robert Peel et Monsieur Ellice. Sa quatrième lettre, plus technique et détaillée, traite du système du gouvernement municipal. Dans sa cinquième lettre, il exprime sa satisfaction que les clauses municipales soient abandonnées. Il discute également un peu du système seigneurial. Dans sa conclusion Burnet suggère ses propres recommandations pour le gouvernement de la colonie et exprime l'espoir que le gouvernement impérial n'insistera pas sur l'union des deux colonies.

A part les raisons exprimées par Burnet, c'est à dire son intérêt personnel et sa connaissance intime du Canada, en est-il d'autres qui expliquent son essai ? Neilson, antagoniste par excellence de l'union, s'y opposa avec toute sa force de politicien et de journaliste. Par contre, Burnet se déclara totalement désintéressé de la question (31). Cependant, tout de suite après, il accusa la nouvelle loi de donner trop d'influence au Haut Canada, aux dépens des marchands de Montréal et de Québec (32). Était-il possible que Burnet eût toujours des liens commerciaux avec Québec ? Si oui, peut-être son article ne fut pas aussi désintéressé qu'il veut bien le faire croire. On ne peut pas trouver de tels liens. En général, sa brochure traite de l'injustice envers les Canadiens français et touche très peu aux questions économiques. Burnet attaqua l'injustice manifeste de la loi. Il crut que le destin de la colonie était en jeu et que, si le gouvernement britannique insistait pour unir les deux colonies, le lien entre le Canada et la Grande Bretagne se briserait (33). Il fut convaincu que seule la force était capable d'imposer cette mesure. Ses mots sont éloquentes. "And if forced into operation the British connexion with Canada will last just as long as British bayonets continue to hold it." (34). L'union impliquerait inévitablement la perte du Canada pour l'empire (35).

Pourquoi, demanda Burnet, le gouvernement impérial agissait-il d'une façon si oppressive contre les Canadiens français ? Depuis le temps de Sir James Craig, gouverneur entre 1807 et 1811, on soupçonnait les intentions des habitants de la colonie. Burnet savait de quoi il parlait, puisqu'il était arrivé au Canada à la fin de la période connue des Canadiens comme "le règne de la terreur". Malgré cette incertitude des Anglais, les Canadiens français furent des sujets loyaux. Burnet montra leur réaction pendant la guerre de 1812-1814 et le peu de succès des chefs patriotes en 1837 et 1838 comme des preuves indéniables de leur fidélité (36).

Avec la nouvelle loi, le Canada s'orienterait vers les États-Unis (37) et selon Burnet, un mouvement dans cette direction serait tout à fait acceptable, vu la nature arbitraire, injuste, absurde et peu pratique de l'union. Lord Sydenham, gouverneur général de 1839 jusqu'à sa mort en septembre 1841, fut chargé de convaincre les Canadiens d'accepter la nouvelle constitution. Burnet l'accusa de duperie et de corruption (38).

"...the Governor General may obtain much praise, nay a coronet for his momentary apparent success, but the country will be inevitably lost as a British province." (39)

Pour Burnet, les méthodes discutables de Sydenham furent nécessaires pour cacher l'absurdité de la nouvelle loi. La colonie unie était trop grande, et sa frontière trop longue ne pouvait être défendue, Toronto étant, comme le fait remarquer Burnet, aussi loin de Gaspé que Paris de Naples (40).

Il y eut deux niveaux d'injustice, la loi elle-même et la façon de l'appliquer. Burnet fut choqué. D'après lui, la colonie était trompée. Pour le prouver, Burnet décrivit la situation extraordinaire du gouvernement dans le Bas Canada, gouvernement d'ordonnance et du conseil spécial. Ce dernier a remplacé l'assemblée élue et a bouleversé le fonctionnement normal de la colonie. La compréhension détaillée de Burnet est remarquable, car il raconta la réunion du Conseil spécial du 12 novembre 1839 qui vota en faveur de l'union proposée du gouvernement impérial et fut patronnée par Sydenham. Contrairement à l'habitude, le conseil s'était réuni à Montréal plutôt qu'à Québec. La raison en est évidente. Les Montréalais espéraient que leur ville deviendrait la nouvelle capitale. Convoquée très tard dans la saison, avec seulement cinq jours de préavis, cette réunion ne rassembla qu'une quinzaine de ses vingt-huit membres. Neuf étaient de Montréal, et trois d'entre eux n'étaient nommés que depuis 1839. Onze membres du conseil votèrent en faveur de l'union. La majorité ne fut pas écrasante. Quant au Haut Canada où il y avait une assemblée et une situation plus ou moins normale, Burnet prétendit que cette colonie avait été convaincue par des promesses d'énormes subventions pour les travaux publics. Dans ce contexte Burnet utilisa le mot "bribe" (39).

Si la façon de convaincre les Canadiens fut contestable, la loi elle-même fut détestable. Le nouveau système stipula la perte du droit de vote de centaines d'électeurs dans le Bas Canada, particulièrement dans les banlieues des grandes villes, ceci en faveur des habitants anglophones de Montréal et Québec. Sur une plus grande échelle la représentation électorale de la nouvelle union fut complètement déséquilibrée. Chaque section de la nouvelle colonie allait avoir le même nombre de représentants, bien que la population du Bas Canada excédât celle du Haut Canada de 200.000 personnes (40).

L'imposition de l'anglais comme seule langue officielle du Canada fut inacceptable (41). A ce sujet les opinions de Burnet furent partagées par John Neilson. La similitude des arguments va jusqu'à la ressemblance des phrases (42). Burnet s'exprima en ces termes (43):

"The palpable injustice of such an enactment is only to be equalled by the folly of attempting unnecessarily prejudices of a very sensitive people, who, for half a century, have been freely permitted - perhaps, strictly speaking, entitled to exact the enjoyment of their own religion consequence, of their language."

L'injustice égalait la folie de cette mesure calculée pour bouleverser les droits acquis et habituels d'un peuple à sa langue. Depuis cinquante ans et pour empêcher l'introduction des idées américaines dans son territoire, le gouvernement impérial permettait, voire encourageait, la langue française au Canada. Maintenant que cette politique ne servait plus les objectifs de la métropole, elle fut transformée sans aucune préoccupation de la sensibilité des Canadiens français (44).

Burnet se déclara étonné et scandalisé. Il ne pouvait comprendre ni expliquer l'attitude de Londres. Il conclut que le gouvernement ne savait que faire, le dilemme étant inexplicable, mais qu'il fallait cependant faire quelque chose. La solution fut l'Acte d'Union (45). Le jugement de Burnet sur le gouvernement britannique fut très sévère : il était injuste, et pire encore, absurde.

Burnet exprima sa sympathie pour les Canadiens français, un sentiment qu'il attribua à ses années passées au Canada et à sa connaissance intime du pays (46). Il ne pouvait pas croire que le gouvernement impérial agirait sans équité dans la colonie. Ce ne fut pas par hasard que Burnet remarqua les commentaires de Lord Liverpool dans le débat sur le Canada (47) :

"It is a mistake to suppose that what is excellent in itself, is excellent for ail times, ail climates and ail conditions of society. The peculiar wants and special circumstances of a country must be looked at if you wish to do lasting good."

- Comme beaucoup de sujets britanniques du dix-neuvième siècle, Burnet était convaincu que son gouvernement ne pouvait agir qu'avec honneur. Justice fut "the right of every one of Her Majesty's subjects." (48). L'union était injuste et tyrannique, motivée par des préjugés raciaux et un manque fondamental de compréhension de la situation et du peuple canadien.

Burnet idéalisa le paysan canadien français le décrivant comme content, tranquille, prospère et indépendant. Il esquissa un tableau à la Kreighoff et exprima le regret que ce peuple, foncièrement respectable, dût souffrir sous le gouvernement impérial, "...and from my heart I regret the painful circumstances under which they are placed." (49). Sa conviction que cette communauté méritait mieux, est illustrée en ses propres mots, affectifs, un peu condescendants, mais honnêtes (50) :

"Alas pocr Jean Baptiste Is it possible ? Is your joyous spirit indeed to be thus quelled your laws and customs no longer fostered by the British government ! Your language to be changed in six months your seigneuries to be turned over to the tender mercies of your political enemeies and your race - your Norman blood - scouted and considered a crime !"

L'œuvre de Burnet est admirable. Par sa critique de l'union des Canadas et par sa sympathie envers les Canadiens français, sa brochure représente un autre exemple de la compréhension dont certains sujets britanniques furent capables- Ce soutien pour la cause des Canadiens français est souvent oublié par les historiens dans leurs réflexions sur cette période- Il n'est pas surprenant que son essai soit oublié. Pourtant, malgré son éloignement du Canada et des difficultés énormes pour se renseigner à Nice, Burnet a réussi à composer un article intelligent, plein d'idées provocantes et critiques. Sa brochure n'est pas littéraire. Ses idées ne diffèrent pas significativement de celles exprimées au même moment au Canada. Cependant, dans le domaine des relations entre Canadiens français et anglais, les opinions de l'auteur tombent dans la tradition canadienne, distinguée par sa générosité et son ouverture d'esprit.

Cet homme, Peter Burnet, est admirable. Ecosais, marchand, député, riche, de religion anglicane, Burnet a tous les attributs pour faire un membre stéréotypé du "parti anglais" au Canada. D'ailleurs il est arrivé dans la colonie en 1810, à un moment extrêmement tendu, quand les tensions entre français et anglais risquaient d'éclater. A un autre moment critique, l'époque de l'introduction de l'union, Burnet, maintenant à Nice et sans aucun intérêt apparent, s'est mis à écrire ses idées sur la situation dans la colonie. Il peut certainement être compté parmi d'autres Canadiens, de langue anglaise, tels que Neilson, Hincks et Baldwin, des hommes réalistes qui ont compris la futilité des tensions raciales, et qui ont vite reconnu les possibilités positives d'un accord entre Canadiens français et anglais.

Mais les idées de Burnet sont allées au-delà du pragmatisme. De son expérience et de ses années au Canada, Burnet a appris à reconnaître les droits des Canadiens français. Au moment où leurs droits étaient le plus menacés, il fut motivé jusqu'à prendre leur parti. Ses mots ne doivent pas être oubliés. Burnet mérite le regard de l'historien. Sa sympathie envers ses compatriotes canadiens et sa consternation devant l'injustice appliquée par le gouvernement impérial sont admirables. Il est intéressant de noter qu'à Nice, au moment de sa mort, il était connu par ses connaissances françaises comme Pierre Burnet. Vu sa générosité d'esprit, cette francisation de son nom était une chose tout à fait normale.

NOTES

Cette recherche sur Peter Burnet, personnage éphémère, et sa brochure presque oubliée, fut l'occasion pour moi d'accumuler des dettes que j'avoue avec enthousiasme. Je remercie le professeur Ralph Schor de la section histoire de l'université de Nice, Mlle Cleyet-Michaud, directeur des services d'Archives des Alpes-Maritimes, et M. James Haxton, churchwarden de Holy Trinity. Un mot de remerciement à Jean Biancheri, employé aux Archives communales, qui, me semble-t-il, connaît tous les documents, et qui, de ce fait, m'a fait épargner beaucoup de temps précieux.

(1) Voir Sir Francis BOND HEAD, *An Address to the House of Lords against the Bill Before Parliament for the Union of the Canadas and Disclosing the Improper Means by which consent of the Législature of the Upper Province has been obtained to the Measure*, London, John Murray, 1840. Aussi The Hon. John BEVERLY ROBINSON, *Canada and the Canada Bill*, London, J. Hatchard and Son, 1840. Dans cette période l'union des Canadas fut le sujet politique le plus important. Les journaux canadiens, français et anglais furent remplis d'articles sur la question.

(2) Peter BURNET, *Observations on the Union of the Candies and on the Canada Government Bill*, Nice, 1840.

(3) Puisque cette recherche est essentiellement régionale, je crois pouvoir faire ici quelques remarques sur les difficultés que j'ai rencontrées. La plupart des papiers de l'église ont disparu. Après des conversations avec l'auteur d'une récente et brève histoire de Holy Trinity et avec le churchwarden, cette disparition reste inexplicable. A mon avis, c'est une perte inestimable pour les chercheurs de la région. Cependant, les papiers qui restent disponibles, correspondances, registres et procès-verbaux sont valables et intéressants. Par exemple, la collection inclut toujours *The Beach Road Book 1824*, contenant le procès-verbal de la première réunion des paroissiens anglais qui instituèrent la "bonne œuvre" d'aménager une promenade équestre le long de la plage de Nice. Il y a à Nice plusieurs églises et sociétés d'étrangers. Mais qui s'occupe de leurs archives ? Dans une région où l'étranger constitue un élément très important de l'histoire, il est temps que de telles sources soient identifiées et répertoriées. Ceci doit être fait avant d'autres pertes et disparitions comme celles que j'ai découvertes à Holy Trinity. Sinon cet aspect de son histoire risque de tomber dans l'oubli.

(4) Il est possible que Burnet ait eu de la parenté à Nice et que la région ne lui fût pas totalement inconnue. Par exemple en 1822 fut enregistré l'enterrement d'un enfant nommé H. Burnett, fils de M.W. Burnett (*Register of Burials Old Register 1820-1865*, Holy Trinity Church). L'orthographe du nom Burnet diffère selon les documents. Celui de Peter est souvent épilé avec deux "t". Voir Procès-verbal du comité de secours aux pauvres, 1843. Aussi l'Annuaire Administratif, Statistique et Historique du département des Alpes-Maritimes, 1861. Son prénom est devenu Pierre sur son acte de décès, dans le *Journal de Nice*, 23 janvier 1870, et dans les recensements municipaux. Voir états nominatifs des habitants de la commune de Nice, 1861, 1866 (Archives communales de Nice).

(5) G.K. WILKINSON, *The Building of a Church : Holy Trinity, Nice. 1820-1970* (sic), Dorchester, Dorset, England, Dorset Press, 1970, p.25-26.

(6) Cet acte est conservé aux Archives municipales de Nice.

(7) Passepartout. Journal hebdomadaire. Anti-politique, anti-commercial, antilittéraire. Illustré d'une foule de choses en particulier de la Liste des Etrangers 20 novembre 1859 et 8 janvier 1860. Voir aussi Annuaire des Alpes-Maritimes, 1863

(8) Annuaire des Alpes-Maritimes, 1862,1863,1864.

(9) Des procès-verbaux de ce comité sont contenus dans les papiers de l'église Holy Trinity, 1843. Membre avec quatre autres, Burnet ne voulait pas se réunir chaque semaine. Ceci est dû peut-être à son manque d'intérêt pour cette sorte de choses ou à la pénurie d'argent dans les fonds du comité. WILKINSQN, op.cit., p.49. id., p.60.

(12), Conversation avec Monsieur G.K. Wilkinson, le 14 janvier 1981. Tandis qu'il écrit une histoire fidèle de l'église, Wilkinson se permit une très grande latitude dans ses descriptions de personnalités liées à l'église. Il avoua lui-même, en première page, que l'imagination doit ajouter un élément qu'une simple lecture des documents ne permet pas. A part l'information contenant dans les documents sur l'église, Wilkinson ne savait rien de Burnet, de sa naissance, de sa carrière, de ses années au Canada, ni de sa brochure.

(13) Fernand QUELLET, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 Montréal, 1966, p 252, Ouellet note le témoignage de Peter Burnett (sic) en 1823 devant un comité de l'assemblée législative du Bas Canada. C'est la seule mention de Burnet que j'ai trouvée dans les sources secondaires.

(14) A ma connaissance il n'existe que deux copies de l'œuvre de Burnet, l'une à la..Toronto Public Library et l'autre à la bibliothèque de l'université de Western Ontario. Je remercie le Dr. William Beahen, historien à la GRC, qui avec la permission de l'université, a fait photocopier la brochure.

(15) Voir Claude GALARNEAU, La France devant l'opinion canadienne.1760-1815, Québec, 1970. Marcel TRUDEL, L'influence de Voltaire au Canada, 1830-1850, Montréal, 1945. Elisabeth REVAI, Alexandre Vattemare : Trait d'union entre deux mondes, Montréal, 1975. Denis BRUNN, Les Canadiens français et les nouvelles d'Europe : le cas des révolutions de 1848-1849, Doctorat de 3e cycle, université de Paris I, 1978.

(16) Denis BRUNN, L'information des Canadiens français au milieu du dix-neuvième siècle, Revue d'histoire moderne et contemporaine, octobre 1980, p.647-649

(17)Gazette de Québec, 25 juillet 1840.

(18) Ibid., 25 juillet 1840.

(19) Gazette Piemontese, 12 janvier 1838.

(20) Ibid., 19 février 1838. Plus tard la mort de Lord Sydenham fut reportée, le 15 octobre 1841, moins d'un mois après l'événement. Un reportage sur l'accord Webster-Ashburton, le 27 mars 1843, prit plusieurs mois.

(21) BURNET, op.cit., p.23. Burnet décrit Neilson comme "a talented and highiy.estimable man" qui comprenait parfaitement les véritables intérêts de la colonie;

(22) Ibid., les références au rapport de Durham sont nombreuses. Voir pp.18, 21, 39, 49. Voir aussi Lord Durham's Report, G.M. Craig, éd. Toronto, 1964, pp.47-50.

(23) Ibid., pp.9, 50.

(24) Ibid., p.23.

(25) Burnet op.cit., p.23. Sa troisième lettre fut composée le 21 juin 1840. Le reportage des débats au parlement anglais parut dans le Times of London, le 13 et 16 juin 1840.

(26) Québec Gazette, le 26 août 1840.

(27) Gazette de Québec, 12 décembre 1840. Voir aussi le Québec Gazette, 2 décembre 1840.

(28) Journaux de l'assemblée législative du Bas Canada, Appendice "T" T.32, 1832.

(29) Gazette de Québec, 12 décembre 1840. Voir aussi Joseph DES JARDINS, Guide Parlementaire Historique de la Province de Québec, 1792-1902. Québec, 1902.

(30) Gazette de Québec, 12 décembre 1840. Voir aussi DESJARDINS, op.cit.. Jacques MONET dans The Last Cannon Shot : A Study of French Canadian Nationalism, 1837-1850, décrit David Burnet comme marchand de Québec, très populaire, politiquement indépendant et favorable à l'union, p.73. La Gazette de Québec, 12 décembre 1840, prétendit au contraire que David fut contre l'union et qu'il partagea les opinions de son frère. Dans sa propre déclaration aux électeurs, David, comme beaucoup d'opposants de l'union, se présenta comme prêt à travailler dans le système, mais convaincu de la nécessité de changer la loi (Québec Gazette, December 23, 1840.

(31) BURNET, op.cit., p.12.

(32) Ibid., p. 13.

(33) BURNET, op.cit., p.13.

(34) Ibid., p.6.

(35) Ibid., p.48.

(36) Ibid., p.18-19.

(37) Ibid., p.48.

(38) BURNET, op.cit., p.8-9.

(39) Ibid., p.10.

(40) Ibid., p.11.

(41) Pour de plus amples renseignements sur la nature de la menace contre le français, voir Stephen KENNY, "Attitudes envers la langue française pendant les années 1840", *Revue d'histoire de l'Amérique française*, T.34 n°2, septembre 1980.

(42) *Québec Gazette*, 27 novembre 1839.

(43) BURNET, *op.cit.*, p.17.

(44) *Ibid.*, p.17. Burnet traita aussi du fameux rapport de Lord Durham, qui fut envoyé au Canada pour étudier la situation insurrectionnelle et pour recommander des solutions. Durham suggéra l'union des Canadas pour accélérer l'assimilation des Canadiens français. Il avoua aussi que depuis 1791, la métropole cultivait la nationalité particulière des Canadiens français.

(45) *Ibid.*, p.6.

(46) *Ibid.*, p.5.

(47) *Ibid.*, p.32.

(48) BURNET, *op.cit.*, p.53.

(49) *Ibid.*, p.52.

(50) *Ibid.*, p.53.

DES RISQUES INHERENTS AU COSMOPOLITISME EN 1900

par Anne-Christine FAITROP

Anne-Christine Faitrop, auteur de l'article qui saisit "est maître-assistant à l'U.E.R. de langues vivantes étrangères de l'Université de Caen et spécialiste de littérature italienne. Anne-Christine Faitrop a été amenée à étudier l'image de Nice que donna Jean Lorrain (1855-1906), écrivain naturaliste, connu pour ses descriptions complaisantes des écarts commis par une société avide de plaisirs.

Une telle étude permet de mesurer l'apport du roman à l'histoire. Si Ton met à part le roman historique et les oeuvres d'anticipation, il faut reconnaître que l'écrivain est le témoin de son temps. Parfois, mais rarement, le romancier veut brider ses passions et son affectivité, n'accorder de confiance qu'à ses yeux, transformer son livre en une sorte de reportage. Ainsi Flaubert dira dans une de ses lettres : "Je ne veux avoir ni amour, ni pitié, ni haine, ni colère". Plus généralement, l'artiste ne s'impose pas une telle impassibilité ; il se laisse emporter par ses préjugés, ses sympathies ou son conformisme ; il peut s'engager ouvertement et défendre une thèse. Une telle subjectivité ne doit pas gêner l'historien. Les partis pris eux-mêmes sont révélateurs et objets d'étude. Le chercheur qui récuserait le témoignage de Balzac, d'Hugo, de Zola, de Proust renoncerait à pénétrer dans l'intimité de la société, à retrouver la coloration du vécu, à comprendre l'ambiance d'une époque. Pierre Guiral observe à juste titre dans *La Société française, 1813-1914, vue par les romanciers* (Paris, 1969) :

"La cause est entendue. Le roman apporte beaucoup à l'historien : atmosphère, décor, incitation à vérifier les types et les faits qu'il décrit, à confronter l'imaginaire et le réel, l'anecdote et la sociologie".

On pourrait aussi objecter que les méthodes de l'histoire et du roman offrent trop de différences. L'histoire qui vise l'objectivité et la sécheresse d'une analyse scientifique se fait de plus en plus quantitative ; elle compte ; elle accumule les dépouillements savants de documents ; elle dresse des graphiques ; elle s'intéresse plus aux groupes sociaux qu'aux individus isolés ; ou alors elle se penche sur des personnages dont l'existence, bien réelle, est attestée. En revanche, le roman invente ses héros ; l'imagination de l'écrivain est réputée exercer une déformation du monde sensible. Cet inconvénient pèse pourtant d'un faible poids. L'écrivain peint la vie ; il doit donc offrir un cadre, des situations et des dialogues vraisemblables. C'est précisément de cette manière qu'il peut communiquer à l'historien la note humaine et concrète.

Quant aux critères de la réussite artistique et du talent de l'auteur, ils ne revêtent guère de signification pour l'histoire. Une oeuvre médiocre, mal écrite, véhiculant clichés et lieux communs, peut se révéler extrêmement précieuse si elle traduit fidèlement, au premier degré en somme, une réalité. Cependant, il ne s'ensuit pas que l'historien doive écarter le romancier doué qui propose sa propre vision du monde. Alors que l'écrivain dépourvu de personnalité et de talent aboutit plutôt à photographier ce qui l'entoure, le génie transpose et modèle ; mais, ce faisant, il lui arrive de pénétrer au cœur de la société, de faire comprendre, de conduire le spectateur derrière le décor. De plus, son oeuvre frappe les lecteurs, leur laisse une empreinte, contribue à former leur jugement. Ainsi l'histoire des idées tire également profit de l'étude littéraire.

Etude historique et étude littéraire : deux disciplines complémentaires.

Ralph SCHOR

Comme Balzac, comme Zola, comme Proust, les écrivains de la fin du XIXe siècle, dits "mineurs" et tombés dans l'oubli, eurent l'ambition de constituer de grandes fresques de la société de leur temps. Cependant c'est l'autre face de la médaille qu'ils présentent, non le côté vif et actif de la société mais la partie corrompue et moribonde. Le livre intitulé par Jean Lorrain *Le Vice Errant* est caractéristique d'une telle perspective. Dans la dédicace placée en tête de l'ensemble de nouvelles qu'une édition récente regroupe et intitule *Les Noronsoff*, Jean Lorrain explique clairement son intention: "aux détracteurs farouches des vices dont ils ont vécu, je dédie ces pages de tristesse et de luxure..." (1). Jean Lorrain, qui fut le bourreau de lui-même, le satanique habitué des maisons qui lui ouvraient leurs portes closes par tradition (2), le provocateur qui se vantait de pédérastie, éthéromanie, nécrophilie et autres dangereuses manies, connaissait profondément, dans ses entrailles, la société putréfiée qu'il s'était donné la mission de représenter. Le prince, sinistre héros des *Noronsoff* constitue un autoportrait, le prototype du "vieux", fin de siècle" comme la ville de Nice qui fournit le décor, est un microcosme, reflétant les mœurs "vicieuses" de l'époque. Exemplairement réduit à un personnage et à une ville, le conflit de sentiments exposé découle de lois sociales et annonce des découvertes psychologiques.

Pour reprendre une image chère à Lorrain, grand amateur de pierres qui ornent ses doigts et ceux de son héros, Nice apparaît comme le chaton ciselé de la perle baroque qu'est l'âme du prince *Noronsoff*. Nice est l'objet du choix de J. Lorrain en tant que creuset des mœurs de l'époque et que "patrie du cosmopolitisme" (3). La division sociale sur la Côte d'Azur est nette avec deux classes : la haute société et la plèbe. Leur interdépendance s'affirme nettement : "...la moitié de la population y vit aux dépens de l'autre..." La classe supérieure se réfugie sur la Côte pour se soustraire aux rigueurs du climat hivernal ou de la police de son pays. Certaines nuances font de Cannes et Monte Carlo des rendez-vous plus mondains, tandis que Nice se distingue par son appétit de scandales et son manque de préjugés. Un tel milieu étudié par le microscope du romancier révèle un fourmillement d'"hiverneurs" anglais, russes, italiens, suédois, hongrois, polonais, américains... Entre les satrapes et la plèbe se trouvent les médiateurs ou mieux les entremetteurs des folies: intendants, médecins qui dans les meilleurs cas se font chroniqueurs comme: Rabastens, narrateur du roman qui offre au falot narrateur-auteur un témoignage de première main, mais plus fréquemment pourvoyeurs de plaisirs. Etablissant une chaîne entre la foule et les étrangers riches et titrés, d'habiles arrivistes se trouvent dessinés d'un crayon aigu : l'aventurière cosmopolite la Mariska qui scandalise les viveurs de l'Europe entière par ses trouvailles et satisfait le snobisme de son public ; le médecin hongrois qui rappelle par ses intrigues un Cagliostro, use de la magie et de suspectes amulettes à Marseille, Cannes et enfin à Nice,..."où toutes ses tares avaient naturellement fleuri..." (5). De l'autre côté, spectatrice ou figurante, la plèbe. Les instruments des plaisirs sont les ruffians, les usuriers, les tenanciers de tripots, c'est à dire la populace "...qui vit des vices et de la faiblesse d'autrui..." (6). Le modèle du genre c'est la sinistre mégère qui, ayant réussi à s'installer à l'intérieur de la villa *Noronsoff*, vend des colifichets au rez-de-chaussée et des bibelots vivants aux autres étages (7).

Cependant Lorrain excelle dans la représentation des foules. En fait la masse habituellement réduite à la figuration peut parfois devenir brutalement actrice. Deux scènes magistrales la projettent à la première place du récit. Le prince Noronsoff vient de rendre visite à son rival, le sportif Lord Férédith, sur son yacht ; tandis qu'il rejoint sur le quai sa voiture, il est assailli par une foule bruyante de flâneurs, de mendiants, de voyous qui, l'ayant vu s'encanailler dans les bas quartiers, le traitent avec familiarité. Avec des cris, des flatteries, des insultes, ils implorent quelques pièces. Jean Lorrain utilise une métonymie chère aux romanciers de son époque, pour suggérer le tumulte : "...une bataille maintenant roulait au bord du quai de mouvantes guenilles...et Noronsoff s'esquivalait enfin...escorté de rondes de gamins trépidants et de colères à poings tendus" (8). Une telle scène consacre la mise au ban de la société pour le prince et elle constitue le sujet d'un intéressant dialogue entre celui-ci et son amie, la comtesse Véra : comme le prince regrette en l'occurrence le knout russe, la comtesse lui rappelle que Nice vit sous le régime républicain qui, "acoquiné aux immortels principes", oblige à subir la canaille (9). Elle ajoute qu'un anglo-saxon n'aurait pas jeté un sou et aurait tenu à distance la plèbe latine. D'autres traces de mépris peuvent être relevées, comme cette scène bizarre au cours de laquelle le prince fait apprêter un étrange festin : trois hommes nus et tatoués sont exposés au centre de la table. Or dans le scandale qui se déchaîne, le détail qui indispose le plus l'assistance est que cheveux, ongles, cals manifestent en eux des pêcheurs ou dockers : "c'en était trop : des femmes se retiraient" (10). Le ton XVIII^e se trouve encore accru dans la deuxième scène de fouie. Le prince fait préparer une fête suprême inspirée d'Adonis et qui nécessite trois cents figurants. Les répétitions sont grandioses. "Etablis sur deux rangs ou disposés en groupes, hommes et femmes évoluaient comme sur un champ de manœuvre ; ils processionnaient par les allées, revenaient sur leurs pas ou s'étageaient sur les terrasses à des commandements de halte avec des mouvements réglés comme dans un ballet" (11), déploiements de masses qui font de Lorrain une préfiguration de Cécil B. de Mille... Mais la fête n'a pas lieu et, dans le parc de la villa Noronsoff, excitée par l'attente et le vin, par la douceur de l'air et les nudités exposées, la foule de figurante devient dangereusement actrice. Le soulèvement populaire, comme cent ans avant dans le parc de Versailles, met en péril la noble famille. Voici donc, dans le décor idyllique de la Côte, que sont mises en présence les deux classes, toutes deux tarées, contaminées l'une par l'autre. Manège d'un cosmopolitisme corrompu, sentine de vices, Nice méritera à l'agonie du prince, l'anathème : "Il mourait de Nice, de Florence et de Londres? C'étaient Paris, Vienne et Saint-Pétersbourg qui l'avaient gangrené et pourri... Il réclamait les Huns d'Attila et les Tartares de Genghis-Khan, toutes les hordes des races jaunes pour tuer, piller, voler, massacrer les Niçois..." (12).

Le cosmopolitisme propre à la haute société de l'époque trouvait une de ses sources dans les mariages conclus entre familles de deux nations différentes, unions qui favorisaient la formation d'une sorte d'Internationale de la mondanité. Et le héros des Noronsoff en offre l'inquiétante illustration. Il est né d'un prince russe et d'une comtesse italienne, -Benedetta San Carloni, d'ancienne famille florentine. Deux sangs plus que différents, opposés, trouvent en lui une confluence qui se révélera explosive. Le roman entier illustre ce cas clinique, car dans le dualisme inné chez le prince se révèle le drame perpétuel de son existence. Dès le début est présenté le risque qui réside dans l'apport des deux races : "...et le prince Vladimir était bien un fils de cette race sauvage tendre, hâtée dans sa décomposition facile par cette goutte de sang florentin, apportée là par les San Carloni" (13), affirmation mise pour plus de sûreté dans la bouche du médecin narrateur qui souligne la fragilité de l'âme russe avec sa puérité ingénue qui se corrompt au contact des civilisations antiques. Chassé par les scandales qu'il provoque sur son parcours, dans une fuite sans but, le prince, orphelin de père et seul héritier d'un immense patrimoine, va d'une ville à l'autre, de Saint-Pétersbourg à Paris, de Londres à Naples et Florence, de Vienne à Berlin, de Venise à Nice enfin, point d'ancrage de sa prérogative tourmentée (14). Enfermé dans la somptueuse villa du Mont-Boron, entouré de fresques pompéiennes et de porcelaines du XVIIIe siècle (15), le prince manifeste ses instincts morbides sur deux notes dérivant de sa race double. Il est dédoublé par son nom même : Vladimir est son vrai nom, de sinistre mémoire, car il fut celui d'un ancêtre farouche du XVe qui fait peser sur la famille, par la vengeance d'une de ses victimes, une étrange fatalité qui veut que les épouses les plus pures deviennent "des chiennes et des prostituées" (16), en termes modernes, des nymphomanes. Cette fatalité exceptionnellement a rejailli de la princesse Benedetta, trop pure, sur son fils, qui est la proie d'une nature tout ensemble masculin et féminin, lui faisant choisir plus souvent des favoris que des favorites. La mère, en une vaine tentative pour détourner le destin, l'appelle "Sacha". Cette victime du fatum qui se définirait aujourd'hui comme un schizophrène, souffre aussi physiquement du drame inhérent à sa naissance : à trente quatre ans il en porte cinquante, usé par la luxure et les anesthésiants. Le médecin narrateur faisant la liste impressionnante des diverses maladies du prince, a cette phrase incisive : "Maigre et blette, la nudité de cet archimillionnaire était celle d'un rachitique d'hôpital" (17). Vivant dans la ségrégation qu'il a voulue, le prince sélectionne des échantillons d'humanité et leur concède temporairement ses faveurs. Avançant vers la mort qu'il sait proche, à laquelle il aspire pour la repousser ensuite, il accélère le rythme de ses lubies.

La cadence précipitée de ses caprices de plus en plus brefs révèle cependant une constante : le dualisme de la partie féminine, italienne et négative, et de la partie masculine, slave et positive ou neutre. Wladimir Noronsoff accorde sa faveur d'abord à la comtesse Véra Schoboleska, polonaise, intrigante, détestée de la princesse Benedetta qui, comme mère et comme italienne, pressent le danger dissimulé sous les mines de sa rivale slave : "C'est Elle, l'Ennemie: cette Polonaise est le malheur installé dans la maison" (18). En fait la favorite entraîne dans son sillage deux beaux enfants, détail qui a son importance. Des grâces mêlées de railleries du prince, la comtesse se vengera vers ta fin, faisant échouer la splendide fête d'Adonis, que son fils cadet devait incarner, fête à laquelle devaient assister des invités titrés, comme le prince italien Emmanuel. La comtesse fera pire, en annonçant par une lettre cruelle, son mariage avec Lord Férédith, rival du prince. Wladimir, de colère, subira une grave attaque. Cependant la comtesse Véra, plus que l'amie, apparaît comme une sœur de Noronsoff, une jumelle qu'il utilise comme complice dans ses dissensions avec sa mère. En elle il respecte la ruse et méprise la féminité (19). Pour la provoquer il accorde ses faveurs à un marin, Marius, type du méridional qui sait évoquer dans ses récits l'Algérie, la Tunisie et la Sicile, Naples et Sorrente (20). Puis c'est un cabot italien qui dure trois semaines, une aventurière hongroise le temps d'une soirée. L'envie saisit ensuite Wladimir de sympathiser avec Lord Férédith, type du sportif fin de siècle, habitué des croisières sur les côtes italiennes en compagnie de son ami le poète Filde. Après cette tentative malheureuse, le prince se toque d'un moujik qui sait lui chanter les mélopées de son pays natal, puis d'un médecin hongrois ou roumain. Le tout dernier caprice aura pour objet un pêcheur napolitain, ramené à la villa, tout aussitôt, comme un bibelot entraperçu au cours d'une promenade, mais celui-ci lui sera fatal : la fiancée du pêcheur, napolitaine aussi, vient le reprendre moins de vingt-quatre heures après ; furieux le prince retourne le pêcher...au marché au poisson de Nice où il reçoit un maître soufflet de la Napolitaine armée d'une sole ; Wladimir tombé sous le coup, agonise à la villa, pour respecter la prédiction de la comtesse polonaise, selon laquelle il devait se défier de ce qui vient de la mer (21). Mort tragique et grotesque tout ensemble, qu'il reçoit de la main d'une femme, une Napolitaine, comme d'une Italienne il avait reçu sa vie sinistre.

Cet enchaînement de favoris est rythmé par des musiques elles aussi alternées. A Paris, Wladimir avait un orchestre de tziganes ; à Nice, il les remplace par des "musicanti" napolitains, puis les deux orchestres coexistent à la villa, italiens pour l'après-midi, tziganes pour le soir. Au son des valse et des czardas se produisent les scandaleuses lubies du prince. Lorsque le marin Marius tombe en disgrâce, l'orchestre italien est licencié ; c'est le tour des musiciens tziganes quand la comtesse polonaise quitte le prince. Les chansons populaires russes leur succèdent, celles de deux moujiks, dont Wladimir peut dire : "Ils ne chantent pas, ils pleurent. Ils pleurent ma vie, ils pleurent la leur, toute la Russie pleure dans ces chansons" (22). Les mélopées russes charrient le flot de la nostalgie, la douleur de l'âme écrasée sous le poids du destin, la faiblesse passionnée et l'égoïsme voluptueux qui se complaît dans l'analyse, typiques selon Lorrain, de l'âme russe. Cela est si vrai que la princesse Benedetta éprouve de la répulsion à entendre les moujiks : "En Italienne fervente des Cimarosa, des Palestrina et des vieux maîtres de son pays, elle traitait ces mélodies populaires de musiques de sauvages..." (23). Dans les musiques comme chez les favoris, alternent, s'unissent et se heurtent la partie slave et la partie italienne.

Cette part italienne trouve son soutien le plus puissant dans la princesse Benedetta dont les dissensions avec son fils rythment les étapes du conflit inhérent à la personnalité de Wladimir Noronsoff. Une première fois, la princesse, pactisant avec le marin Marius, cherche à arracher son fils des griffes de sa rivale, la comtesse Véra, par le biais révélateur d'une croisière sur l'Adriatique et les côtes siciliennes. Le complot est éventé par Wladimir qui feint de croire qu'on l'aurait débarqué dans une maison de soins en Italie et reproche à sa mère son amour jaloux ; il va jusqu'à déclarer qu'il préfère la complaisance intéressée de la comtesse Véra aux soins obsédants de sa propre mère. La princesse abandonne la villa sur cette défaite : "L'Italienne avait sur le cœur la victoire de la Polonaise" (24). Pour faire revenir sa mère, dans le seul but de railler sa tendresse, Wladimir feint l'agonie, bouffonnerie qui n'aura pas le succès souhaité, mais qui apparaît singulièrement révélatrice, car elle se base sur une étrange confession : le prince avoue ses péchés véniels en russe et ses fautes graves en italien, profitant de ce que le pope ne comprend pas cette langue. Cet épisode n'est secondaire qu'en apparence, en réalité il témoigne de l'aspect négatif inhérent à l'hérédité italienne de Noronsoff. Enfin au moment de l'échec de la fête d'Adonis et de l'attaque de Wladimir, la mère revient au chevet du fils. Ce sera elle qui calmera la foule des figurants qui l'écoutent pour l'avoir vu faire la charité dans les quartiers de Nice. Benedetta San Carloni, comparée à plusieurs reprises à une statue de la douleur (25), compose avec son fils un tableau émouvant, cher à l'esthétisme fin de siècle: "...douloureuse Pietà d'un mauvais Christ que ses vices auraient mis en croix..." (26). Mais la pause dolente ne dure guère et se brise lorsque la princesse trahit son aversion pour les chansons des moujiks. Son fils retrouve alors sa haine ancienne et provoque les exclamations désolées de sa mère : "Ah" ce sang cosaque, le sang barbare de ce fils qui n'a rien de moi. C'est tout son atavisme qui l'arme contre ma tendresse-" (27).

Parallèlement le fils se confie au médecin narrateur : les Russes souffrent de n'être pas compris par les autres peuples ; Wladimir se sent un étranger jusque pour sa mère, tandis que le peuple russe fait figure de barbare vis à vis de l'Europe. Noronsoff identifie dans l'ennui le mal russe, du peuple comme des nobles. Il se définit un être à côté de la vie, comme des milliers de ses compatriotes qui ne possèdent et ne trouveront jamais la joie de vivre, qui ne savent même pas ce qu'ils cherchent et se révèlent dans leur quête vague, impuissants devant l'existence, en proie à des aspirations déçues, à des velléités contradictoires (28). Un malaise qui apparaît non tant d'un pays que d'une époque, non seulement de Wladimir, mais de Jean Lorrain et de ses semblables. L'ennui que l'auteur invoque dans sa dédicace, c'est le sentiment de lassitude de la fin du siècle. Et il engendre l'attente perpétuelle d'autre chose. C'est pourquoi les écrivains de cette époque excellent à représenter les scènes d'attente. Lorrain n'y manque pas et peint dans deux scènes parallèles, l'attente de la fête d'Adonis, marquant dans un savant crescendo, les changements de couleurs du ciel et l'exaspération qui monte dans l'odeur voluptueuse des rosés (29), semblable à l'attente savourée par le héros de *Il Piacere*. Au terme de ces considérations sur le caractère russe, Wladimir conclut d'un ton désolé: "Ma mère, elle est si loin de moi, si italienne " (30). Cette affirmation de l'incompatibilité entre mère et fils, entre caractère slave et italien, constitue l'axe même du récit et son ton, exceptionnellement apaisé, apparaît d'autant plus émouvant.

Ce ton se teinte d'amertume dans l'avant-dernier chapitre intitulé La Fin d'une Race, dans lequel les dialogues entre mère et fils se font plus âpres. La haine ardente que Wladimir témoigne à Benedetta remplit la villa d'atroces récriminations. Avec une mauvaise foi et une imagination "de Slave et de dégénéré" (31), c'est à sa mère qu'il reproche son propre caractère morbide, ses propres vices ; il accuse le sang italien d'avoir corrompu celui des Noronsoff - "...elle avait apporté dans la race tous les vieux crimes de Florence" (32)-et il rappelle que sa famille maternelle fut apparentée aux Strozzi et aux Médicis ; au sang russe sain s'était donc mêlé celui d'une famille qui avait donné des courtisanes et des favoris au Vatican. 3. Lorrain en effet, comme bien d'autres romanciers du XIXe siècle, voit dans la Renaissance le seul aspect tardif et sombre. Zola aussi qui, au lieu de dresser le portrait social et urbanistique de la Rome qu'il avait sous les yeux, se laissa prendre la main et écrivit une bizarre histoire d'amour et de poison. La princesse Benedetta elle-même, définie pure et intacte, représentée comme une mère et une femme pieuse, n'est pas exempte de la contamination de la Renaissance : de façon illogique, sans cohérence aucune avec son personnage, elle désire la mort, dans le cœur de son fils, de sa rivale, la comtesse polonaise Véra, au point d'affirmer devant son confesseur que l'on devrait avoir le droit d'éliminer certains êtres, qu'empoisonner dans certains cas, ne devrait pas être un crime (33). Idée délétère qu'elle caresse à nouveau dans son projet de croisière sur les côtes italiennes, c'est à dire chez elle (34). Il est vrai que la famille San Carloni descend d'un bâtard d'Alexandre Borgia : "...et nul doute que de ces deux sangs princiers Borgia et Noronsoff, quelque redoutable fleuron n'eût jailli" (35). La référence à l'aspect décadent de la Renaissance est évidente, comme toutes les références historiques et artistiques dans le roman s'adressent à des époques décadentes: d'Alexandrie aux héritiers d'Auguste, de Pompéi à Byzance. La fête d'Adonis constitue un mélange bizarre d'influences phéniciennes, hellénistiques et pompéiennes. Le costume conçu pour Adonis rappelle celui de la Salambo de Flaubert et les peintures opalescentes de Gustave Moreau (36). Deux fêtes précédents dans le roman avaient présenté des reconstitutions selon l'usage du temps de "tableaux vivants", l'une sur Hogarth, l'autre sur Fragonard (37). Lorrain est en effet attiré par le XVIIIe, par sa licence et sa préciosité, comme bien d'autres de ses contemporains (38). Le concept de la décadence constitue le "il d'Ariane de la fin du XIXe siècle. Que ses figurations soient alexandrines, Byzantines, d'Herculanum ou de Trianon, elles s'adaptent au climat inquiet de cette fin de siècle. Le prince Noronsoff illustre ces influences lorsqu'il est, à plusieurs reprises, comparé à Néron (39). C'est en Néron qu'il se comporte dans la scène qui l'oppose à sa mère. Celle-ci indignée de s'entendre reprocher ses vices de sa race italienne, rejette à son tour la faute sur la fatalité qui rappe les Noronsoff depuis le XVe siècle, épouvantable hérédité de leur criminel ancêtre. A cet argument, Wladimir oppose le fait que c'est justement la vertu entêtée de sa mère qui a détourné la fatalité qui traditionnellement frappait les femmes de la famille et fait dévier l'anathème sur la tête de son fils. La vertu dont se targue la princesse Benedetta fut donc la condamnation de son fils, victime de la folie luxurieuse attachée à l'atavisme. Et cette accusation permet à Wladimir de se lancer dans une harangue contre l'amour jaloux et abusif de sa mère qui tourne à l'égoïsme (40). Ce thème sort des schémas préétablis du roman pour se développer dans le domaine psychologique. Noronsoff use véritablement d'un procédé de retournement de l'amour maternel contre sa mère : il est las, dit-il "de son affreux égoïsme" (41) à cause duquel la princesse lie préfère malade" parce qu'alors il est davantage soumis à ses soins, à sa surveillance. Elle l'a enfermé dans une prison d'affection ; la vigilance qu'elle a attaché à chacun de ses actes lui a sucé toute substance vitale et a empoisonné son existence. On voit donc le poison cher à sa famille italienne depuis la Renaissance, réapparaître en termes psychologiques. Wladimir accomplit ici le plus cruel de ses actes, par cette reversio de l'amour maternel qui, à la lumière de son argumentation subtile, apparaît un égoïsme. Il a fait violenter une femme" blesser un homme et même dans un accès de vampirisme, il a tenté de boire le sang d'un jeune moujik (42),

mais, dans les reproches qu'il adresse à sa mère, il dépasse sa propre limite de cruauté. Cet affrontement rappelle les conflits déchirants du narrateur proustien avec sa grand-mère, qu'il frappe dans son affection, avec une férocité lucide (43). Jean Lorrain, spirituel faiseur de mots dans sa vie de mondain et de journaliste, trouve des formules frappantes comme le maternel "dévouement tyrannique" (44) dont Wladimir essaie de secouer le joug. C'est alors que tout naturellement la princesse prononce le nom de Néron. Wladimir ne refuse pas ce titre, puisqu'il s'enorgueillit de ses fêtes ; c'est à sa mère qu'il refuse celui d'Agrippine, l'accusant d'être trop lucide envers les vices de son fils. Elle l'est en effet, au point de lancer à Wladimir, lorsqu'il veut dénoncer anonymement à Lord Férédith le passé de la comtesse Véra, qu'il a une âme de "Prostituée, provoquant la réaction du prince abasourdi : pourquoi n'a-t-elle pas étouffé dès la naissance cette âme des princesses de la race avant qu'elle ne devînt celle d'un... et c'est encore sa mère qui lui suggère : "monstre" (45). Un monstre, réplique le prince, parce qu'il résume en lui deux races criminelles, celle des Noronsoff et celle des San Carloni. Pourquoi donc n'avoir pas étouffé au berceau cet horrible fruit "victime, résultat d'évolution" (46). Cette interrogation rhétorique qui rappelle les thèses du siècle sur l'hérédité, tourne de nouveau en accusation contre l'affection maternelle cachant l'égoïsme. La mère répond alors : "Dans ma famille à moi, nous avons le respect des mâles", à quoi, répond tout aussi fièrement Wladimir, si les mères ne suppriment pas leurs fils, "elles les pourrissent" (47).

L'atmosphère tragique de ces affrontements finit par contaminer la princesse gagnée par les vieilles superstitions italiennes et obsédée par celles de son pays d'adoption. Le climat s'alourdit au point que le médecin narrateur se sent plonger dans l'inconnu. Le récit se précipite alors jusqu'à la mort assénée par la Napolitaine. L'agonie brève mais cruelle de Wladimir est comparée au déferlement d'un cloaque. Le prince dans un chiasme majestueux prophétise la ruine et le feu pour Nice, le feu et la ruine sur l'Europe ; il appelle les hordes asiatiques sur ce vieux monde corrompu, sur la villa, et son ultime souhait est : "qu'ils violent ma mère !" (48), exprimant dans son dernier hoquet, l'antique âme byzantine enclose en lui. Et les deux médiateurs du roman, médecin et narrateur abandonnent enfin le parc de la villa Noronsoff, empli des palpitations d'un cimetière oriental, et où les fleurs qui serpentent le long du roman semblent propager une mort lente (49).

Les deux hérédités discordantes chez Wladimir forment deux spirales dans le récit comme les lignes audacieuses qui engendrent les peintures du Tintoret. Ces spirales ne sont ni fixes ni stables, mais oscillantes et parfois elles se rencontrent. La comtesse polonaise Véra qui apparaît d'abord comme l'image du caractère slave, parce qu'elle est femme, est contaminée par l'aspect italien: ainsi dans le complot qu'elle révèle avoir ourdi par vengeance contre le prince, elle prend soin de mentionner qu'elle part avec Lord Férédith pour une croisière sur les côtes italiennes et que son mariage aura lieu à la chapelle Palatine de Palerme. La même contamination italienne touche deux personnages épisodiques, deux aristocrates anglaises qui n'assistent pas à la fête Fragonard, car "appelées à Florence" (50). Il n'est pas jusqu'au médecin hongrois ou roumain, qui n'arbore des moustaches de ténor italien. Cependant deux coïncidences entre les deux lignes apparemment inconciliables nous surprennent davantage: le prince, perdu dans la nostalgie caractéristique de son pays, rêve soudain de retrouver un fils qu'il pourrait avoir d'une dentellière qu'il connut à Venise vingt ans avant (51). Le lien érotique, la paternité possible, le cadre classique de ces amours, semblent tellement invraisemblables au médecin narrateur qu'il voit dans cet épisode un délire. Si le prince peut se rêver père à Venise, la princesse atteinte par les fantasmes de son fils, se sent obsédée, à la fin, par des réminiscences macabres de légendes non seulement toscanes mais russes, créant alors au palais un climat d'angoisse insoutenable. Ce sont là des points de confluence ou mieux de contagion. Il s'agit donc d'une lutte entre deux mondes, qui n'est pas exempte de nuances et qui se résout sans victoire, bien qu'avec un mort.

Wladimir Noronsoff, victime de la violence russe et de la luxure italienne, de la nostalgie slave et de la superstition latine, reçoit la mort sentimentalement d'une sœur polonaise et physiquement d'une napolitaine qui cache sa mère florentine ; ainsi disparaît-il de la scène niçoise. Quel artiste... puisqu'il s'agit bien ici de l'illustration du complexe non d'Oedipe mais de Néron, un Néron fin XIXe, perdu dans l'ennui et la recherche des plaisirs, qui, dans une ultime reversio, meurt à la place d'Agrippine (52). De l'Italie, de la mer, des eaux maternelles, il reçoit la mort. Le vicieux devient victime, les victimes de ses cruautés se font bourreaux. Dès la dédicace, Jean Lorrain offrait son roman à l'hypocrisie humaine, à la férocité des honnêtes gens et à l'honnêteté des enrichis, le présentant comme un livre de pitié. Wladimir Noronsoff qui meurt en prononçant l'ultime anathème contre sa mère, avait posé à celle-ci l'angoissante question : "...est-ce que j'ai demandé à naître ?" (53). C'est l'accusation d'une époque épuisée par les expériences les plus variées, souffrant d'une incurable usure de l'âme, qui marche vers sa dissolution dans l'infini de l'angoisse.

NOTES

- 1) Jean LORRAIN, pseudonyme de Paul DUVAL, 1855-1906.
 - Jean LORRAIN, Coïns de Byzance, Le Vice Errant, Paris" Ollendorf, 1902, 366 pages. Constitué par des nouvelles parues dans Le Journal en 1901.
 - Jean LORRAIN, Le Vice Errant. Les Noronsoff, Paris, Ollendorf, 1922, 289 pages.
 - Jean LORRAIN, Coïns de Byzance. Le Vice Errant. Paris, Albin Michel, 1926, 368 pages.
 - Jean LORRAIN. Les Noronsoff, Paris, Editions des Autres, 1979, sages. Introduction, p.ii-20, table des matières, p.237-238, bibliographie, p.239. C'est à cette édition récente, produit d'un nouveau "découpage" que cet article se réfère.
 - Jean LORRAIN, Le Vice Errant, Paris, Lattes, Coll. Les Classiques Interdits, 1980, 320 pages. Préface de Pierre Kyrie, p.7-13.

- 2) A son tour, il leur ouvrit les pages de son roman La Maison Philibert (1904) dont l'atmosphère n'est guère éloignée de La Maison Tellier de Maupassant île du monde de Toulouse-Lautrec. Dans Les Noronsoff , description de la maison de Nice, p.96-97.

- 3) Ibid., p.65. A Nice, Jean Lorrain s'était transporté depuis 1900, habitant d'abord Villa Bounin, puis place Casimir. Pour la coïncidence entre Nice et 3. Lorrain, cf. Georges NORMANDY, Jean Lorrain, Paris, Bibliothèque générale d'Édition, 1907, chapitre de Mme AUREL, Jean Lorrain sur la Riviera, p.221-268.

- 4) Les Noronsoff, p.227.

- 5) Ibid., p.225.

- 6) Ibid., p.48.

- 7) Ibid., p.69.

- 8) Ibid., p. 167. Jean Lorrain lui-même jouissait d'une popularité suspecte. Cf. Pierre LEON GAUTHIER, Jean Lorrain, la vie, l'œuvre et l'art d'un pessimiste à la fin du XIXe siècle, Paris, Lesot, 1935, Thèse de l'Université de Sans, p.41-42.

- 9) Les Noronsoff, p. 169.

- 10) Ibid., p.147.

- 11) Ibid., p. 179. Cf. infra, note 38.

- 12) Ibid., p.235.

- 13) Ibid., p.40.

- 14) Pour les voyages-évasions de 3. Lorrain, cf. P. LEON GAUTHIER, op.cit., p.7k et Jean LORRAIN, Heures de Corse, Paris, Sansot, 1905, qui rappelle Sur l'Eau de G. de Maupassant

15) Pour les étranges décors des logis de J. Lorrain, cf. P. LEON GAUTHIER, p. cit., p.81. Pour l'histoire du goût décadent, cf. Emilien CARASSUS, le Snobisme et les Lettres Françaises, de Paul Bourget à Marcel Proust, 1884-1914. Paris, Armand Colin, 1966, Bibelots et Arts Décoratifs, p, 245-260. Pour le XVIIIe aimé de Lorrain, cf. infra note 38.

(16) Les Noronsoff, p.28.

(17) Ibid., p.55. Sur la déchéance physique de J. Lorrain, cf. P. LEON GAUTHIER, op. cit., p.60.

(18) Les Noronsoff, p. 57.

(19) Ibid., p.97. Le prince revenant de la maison de tolérance de Nice, décrite avec acuité, est réconforté par l'impression qu'il en a retirée que le méridional est fondamentalement misogyne.

(20) Cf. P. LEON GAUTHIER, op.cit., p.88, sur un marin ressemblant à la Primavera de Botticelli et qui raconte ses voyages à 3. Lorrain, qui en a fait son compagnon.

(21) Jean Lorrain né dans le port normand de Fécamp, éprouvait attirance et méfiance de la mer, cf. Mme AUREL, Jean Lorrain sur la Riviera, op.cit., p.230.

(22) Les Noronsoff, p.211.

(23) Ibid., p.209-210.

(24) Ibid., p.121.

(25) Ibid., p.39,100 : "...dans le violent éclat de ses prunelles brûlait plus que l'angoisse d'une mère, l'angoisse de toute une race."

(26) Ibid., p.205.

(27) Ibid., p.210.

(28) Ibid., p.211, Jean Lorrain cite Gorki avec sagacité.

(29) Ibid., p.190-191, 202-204.

(30) Ibid., p.212.

(31) Ibid., p.218.

(32) Ibid., p.218.

(33) Ibid., p.39, 48, 109, 52.

(34) Ibid., p. 104 : "Et un sourire aigu retroussait ses lèvres blêmes, un bout de langue y pointait, caresseur et gourmand."

(35) Ibid., p.39, 80.

(36) Ibid., p. 189. Cf. P. LEON GAUTHIER, op.cit., p.267 : "On sait que son artiste préféré est Gustave Moreau, le peintre des âges corrompus".

(37) Les Noronsoff, p.155, 172-174. Cf. P. LEON GAUTHIER, op.cit., p.76: 3. Lorrain raffolait des fêtes, déguisements et masques.

(38) Cf. P. LEON GAUTHIER, op.cit., p.357 : souligne l'admiration pour le XVIIIe de 3. Lorrain, comme des Goncourt. Il est intéressant de noter que c'est pour une Exposition sur ce siècle que Lorrain revint à Paris où il mourut et que ses derniers mots furent pour une estampe du XVIIIe, cf. Georges NORMANDY, op.cit., p.214-215.

(39) Les Noronsoff, p.49, 77, 100, 145, 149, 189, 202, 219. Mme AUREL, op.cit. p,222, parle à propos de Jean Lorrain de "néronisme ingénu". Cf.. infra, note 52.

(40) Les Noronsoff, p. 137-138, une scène pénible entre l'aventurière Mariska et sa mère constituait l'ébauche de celle de Wladimir contre la princesse, digne de l'expression italienne, ici fort appropriée, "scena madré". Ibid., p.218.

(42) Ibid., p.4i, 125, 215.

(43) Cf. Hubert JUIN, Préface à Monsieur de Phocas. Monsieur de Bougreton, Paris, Coll. 10/18, 1974, p.12 : "C'est un peu l'envers de Marcel Proust". On peut remarquer que Lorrain et Proust eurent en commun l'amour pour la mère, l'influence prolongée de leur enfance, la préciosité, certaine tendance sexuelle... Jean Lorrain à cause de son inimitié avec Monfèsquiou, eut un duel avec Proust en 1897. Dans La Recherche, Char lus et Jupien pourraient avoir été inspirés par la personnalité de Lorrain. On est tenté d'opérer d'autres rapprochements plus ponctuels : une scène célèbre de l'œuvre proustienne, la mort de Bergotte qui, s'étant déplacée pour une exposition fixe son attention sur un tableau, rappelle la mort de 3. Lorrain lui-même, cf. supra, note 38. Proust lui-même apparaît aux yeux de Gide, en 1921, si adipeux qu'il ressemble à Lorrain : voir Georges D. PAINTER, Marcel Proust, H, Les Années de Maturité, Paris, Mercure de France, 1966, p.337, 389.

(44) Les Noronsoff, p.218.

(45) Ibid., p.221

(46) Ibid., p.221.

(47) Ibid., p.222.

(48) Ibid., p.235.

(49) Ibid., p.23-24, 190, 236.

(50) Ibid., p. 175.

(51) Jean Lorrain voyage en Italie à partir de 1898 et il est ébloui par Venise, voir Jean LORRAIN, Voyages, Paris, Ed. Edouard Joseph, 1921 " Venise en 1898 et 1904, p.243, 287." Paul MOUROUSY, Jean Lorrain, Paris, Jacques Lanvin, 1937, p.29-36, Georges NORMANDY, op.cit., p.163-166 ; P. LEON GAUTHIER, op.cit., p.38-39. Pour la "mode" du site vénitien, cf. Emilien CARASSUS, op.cit., "Hauts lieux du snobisme ; la "folie vénitienne"", p.272-291.

(52) Pour le "climat pré-freudien" de la fin du XIXe siècle, voir l'intéressant chapitre de Jean PIERROT, L'Imaginaire Décadent, Paris, Presses universitaires de France, 1977, intitulé "Inconscient et Sexualité", p. 151-180, où l'auteur (52) montre que les écrivains d'alors s'intéressent à l'homosexualité, au sadisme et à l'inceste, dans le contexte de la décadence, de la lutte contre la respectabilité et de la prescience d'une vie de l'âme qui se fait jour dans ces années, de façon sourde mais générale.

(53) Les Noronsoff, p.219.

COLLOQUE

L'AMENAGEMENT DES ESPACES LITTORAUX.

**Colloque hispano-français. Madrid,
9-14 novembre 1981.**

En novembre 1981 s'est tenu à l'université de Madrid un colloque interdisciplinaire ayant pour objet la comparaison des problèmes d'aménagement des littoraux de France et d'Espagne. Il était organisé pour l'Espagne par les ministères de l'Agriculture et des Travaux publics et le secrétariat d'Etat au Tourisme. Pour la France les organisateurs étaient le ministère de l'Urbanisme, la DATAR et la mission interministérielle Languedoc-Roussillon, le conservatoire du littoral. La coordination générale était assurée par la Casa de Velasquez - équivalent espagnol de la Villa Médicis à Rome - et représentant la recherche artistique culturelle et scientifique française à Madrid.

La semaine de travaux était divisée en deux parties : des rapports généraux sur des thèmes retenus d'une part, une excursion de travail pratique sur la côte du Levant d'autre part sans oublier une exposition sur les littoraux.

I - Rapports généraux ; des expériences acquises à l'aménagement

Les littoraux des pays développés du vieux continent européen représentent depuis les années 60 "la nouvelle frontière" du développement géo-économique et géopolitique. Que ce soit la conquête par l'industrie lourde des grands complexes industrialo-portuaires dans le cœur économique du nord-ouest européen, ou celle du tourisme dans les zones plus périphériques (atlantique, midi méditerranéen français, Espagne, Italie), la frange littorale, à la définition souvent difficile, est l'espace qui connaît les plus grandes mutations avec l'espace urbain. C'est le cas de la France qui lors des "30 glorieuses" -1945-1975 (J. Fourastié)-s'est trouvée confrontée à l'explosion urbaine, puis à la ruée sur les littoraux. Les gouvernants ne s'y sont pas trompés en publiant dès novembre 1973 un rapport sur les "perspectives pour l'aménagement du littoral français".

A Madrid une soixantaine de communications étaient regroupées en 3 thèmes principaux, des rapporteurs en assurant la synthèse :

- thème 1 : analyse de la transformation des littoraux et de leur arrière-pays, causes et conséquences
- thème 2 : enjeux et objectifs d'une politique d'aménagement intégré des espaces littoraux
- thème 3 : moyens et instruments d'une politique d'aménagement intégré des espaces littoraux

L'ensemble des littoraux français et espagnols ont été abordés dans chacun de ces thèmes. La France offre 3500 km de côtes en moyenne, mais si l'on compte toutes les indentations on arrive facilement à 7000 km (1). De Dunkerque à la Bretagne, de Normandie au Pays Basque et aux Landes, tous les littoraux atlantiques ont été abordés. De même ont été présentés l'expérience de l'aménagement du Languedoc-Roussillon et l'ancienneté du développement azuréen. L'Espagne, plus massive, n'offre "que" 3100 km de côtes, mais de la Galice au Pays Basque et de la Costa Brava à la Costa del Sol les exemples de littoralisation industrielle ou touristique dans des mers et des côtes différentes permettaient d'avoir un large éventail de types. Dans ce large panorama le littoral azuréen (Alpes-Maritimes et Var), plus que tout autre touché depuis un siècle par l'urbanisation née du tourisme et renforcée par le phénomène de retraite, apparaît comme l'archétype de la littoralisation. La Côte d'Azur est ainsi à un stade qu'aucun autre littoral étudié lors du colloque ne semble connaître: une grande mégalopole littorale d'abord fondée sur le tourisme et la résidence. Seule la région du Pays Basque français de Biarritz à Hendaye s'en approche. Notons cependant qu'en dehors de la France et de l'Espagne, le littoral ligure de Vintimille à la Spezia, en Italie, tend aussi vers un "modèle" d'organisation spatiale similaire.

1) Tout le monde sait, depuis les démonstrations de J. Perrin (1912) et Von Koch (1904) que mathématiquement (selon l'échelle employée) les littoraux sont infinis.

La confrontation d'approches "universitaires" et de "praticiens" a montré, s'il en était besoin, l'indispensable collaboration des deux parties pour une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise de l'aménagement des littoraux, les uns oubliant bien souvent la réalité des décisions, des choix rapides à faire, les autres oubliant la complexité des systèmes socio-économiques, socioculturels et spatiaux des littoraux. Le colloque a montré la fragilité de ces systèmes mais n'a pas toujours insisté sur la nécessité d'une dialectique sectorisation/globalité, même si cela apparaissait çà et là. La notion de système spatial a été éludée, le territoire restant une variable "adaptable" par les moyens technocratiques et techniques...

De même en matière de programmation, les expériences françaises, en particulier sur le Languedoc-Roussillon et en Aquitaine, ont montré l'intérêt d'une telle démarche. Elles en ont montré aussi toutes les limites :

- l'aménagement en général, et littoral en particulier, se heurte à l'héritage socio-économique et socioculturel. Le "traitement" de chaque littoral est bien particulier, cela va de soi, mais la complexité des interventions et l'évolution permanente du "système" par adaptation ou inertie obligent à une reprogrammation permanente. Et les meilleures intentions et précautions au départ peuvent se révéler bien catastrophiques à l'arrivée !

- ainsi la maîtrise des sols par la puissance publique qui paraît être la solution idéale au départ peut devenir très vite un facteur négatif dans l'évolution générale. La spéculation, bloquée au niveau foncier, se reporte avec plus de force au niveau du produit fini : appartements, villas, hôtellerie. Le tourisme renforce donc l'inflation régionale. L'aménagement volontaire doit alors s'adapter. Notons enfin que le "degré de développement" se mesure alors par la structure de fixation de la spéculation : sur un littoral encore peu colonisé, ou peu "aménagé", la spéculation apparaît dès le foncier. Là où l'aménagement préalable est plus efficace, la spéculation sournoise s'infiltré à un autre stade, celui du produit fini; ainsi nous retrouvons au niveau littoral la différenciation étudiée par A. Lipietz au niveau régional. La Côte d'Azur en est au second stade, là où l'aménagement paraît souvent dramatiquement impuissant.

- la constitution de territoires soumis à planification ou mis en réserve (conservation d'espaces "naturels") se trouve aussi confrontée à de violentes rétroactions systémiques. Pour des raisons évidentes, en particulier financières, ces territoires sont réduits en taille et constituent alors des abus de fixations.

Les géographes retrouvent alors les concepts - somme toute classiques - de "out-land" et "inland", d'extérieur et d'intérieur. L'"out-land" est alors soumis à des pressions renforcées : hausses des prix, mitage du territoire, cession rapide des terrains ou du bâti. Le progrès n'est pas négligeable mais reste limité : on passe alors, lorsque cela est encore possible du littoral "mur de béton" au littoral "en créneau" !

- un dernier point ressort, confusément, des communications et des débats mais en tous les cas ne fut pas expressément abordé. Il est vrai qu'il dépassait même le cadre du colloque. Tout comme l'industrie vit encore largement de la notion taylorienne de travail en miettes et de travail en chaîne, la programmation reste largement dominée par la linéarité (plus court chemin vers un but lu travers d'objectifs) et la notion d'optimisation. Or en industrie comme en programmation, bien des études remettent en cause ces notions : la "chaîne" industrielle apparaît comme aliénante voire peu efficace. De même certains mettent-ils en cause la linéarité et l'optimisation des choix. Rappelons seulement que l'américain Herbert Simon, prix Nobel d'Economie en 1978, propose une théorie de la prise de décision, capitale on le comprend dans l'aménagement des littoraux. H. Simon oppose la décision la plus satisfaisante à la linéarité maximale, voire optimale, à la décision la "meilleure", remettant même en cause l'illusion du choix optimal par l'accumulation d'un grand nombre de données! Nul doute que la "thèse" de H. Simon, tout comme le travail éclaté restera à l'ordre du jour dans la génération à venir.

Dans le thème sur les moyens et les instruments, praticiens et tacticiens je l'aménagement proposèrent soit une réflexion méthodologique soit des bilans soit des instruments. Notons ainsi les "réflexions sur la notion d'intégration appliquée à l'aménagement touristique" par G. Cazes (thème II), "Les espaces littoraux à protéger" de JL Aboi Garcia-Tunon, ingénieur espagnol. R. Lanquar c'est intéressé à la "répartition "public-privé" des ressources touristiques du littoral pour une analyse systémique des responsabilités" et l'ingénieur C. Zanedo-Arguelles présenta "le plan indicatif de l'utilisation du domaine public littoral" (P.I.D.U.). Le point de vue des responsables politiques fut abordé par Guidoni, député de l'Aude, président de la Commission d'Aménagement du territoire au Conseil régional Languedoc-Roussillon, vice-président de l'Assemblée nationale, avec "Enjeux et objectifs d'une politique d'aménagement intégré les espaces littoraux du point de vue des collectivités locales". A cela faisait écho "la planification de l'offre dans les municipalités côtières de la province le Barcelone" par A. Miguelsanz-Arnalot. Les longs débats qui suivaient bénéficièrent des vues parfois contradictoires des chercheurs, des agents aménageurs et des maires, renforçant ainsi l'intérêt concret de telles rencontres.

I- Exposition sur les littoraux français et espagnols

Sous la direction de F. Fourneau, la Casa de Velasquez présentait, dans le cadre du colloque, une très intéressante exposition comparative. Elle permettait de constater les efforts faits en France et en Espagne, à la fois pour valoriser et pour protéger les milieux littoraux. Elle montrait, photos à l'appui, la formidable mutation de l'espace littoral espagnol en moins de 20 ans.

II -Excursion sur le littoral du Levant

Une excursion sur le littoral du Levant espagnol selon un axe Sagunte, Valence, Benidorm, c'est à dire de la huerta du jucar à la presqu'île du cap de la Nao, permettait d'appréhender les problèmes de terrain. Sous la direction de M. Figuerola des visites et tables rondes avaient été préparées avec :

- des maires (Gandia, Calpe, Benidorm, Sagunte) ;
- des promoteurs ;
- des directeurs de maison de retraite (Benidorm) ;
- des hôteliers (Monte Picayo, hôtel Casino).

On a pu constater combien ce littoral subissait la pression touristique internationale et nationale. Benidorm, petite cité de 1500 habitants, accueille de plus en plus de retraités de l'Europe du nord, mais aussi de touristes, pouvant ainsi devenir une ville de 250.000 habitants ! Ailleurs les petites maisons secondaires limitent l'ensemble du paysage ou le découpent par grands blocs de lotissements comme à Calpe, célèbre pour son rocher solitaire : le Penon. Là encore la clientèle est, d'abord, nord-européenne, en particulier germanique. Peu à peu la côte du Levant devrait devenir la façade touristique des Madrilènes, étant le littoral le plus proche de la capitale espagnole.

L'occupation de l'espace trahit les choix :

- Benidorm a misé sur la densification par un urbanisme en hauteur, multipliant les grandes tours du front de mer.
- Calpe ou Altea ont préféré l'urbanisation par de petites villas qui, alors, occupent toutes les zones où la vue demeure "imprenable".

Car, partout, le panorama constitue l'un des éléments premiers de l'attraction touristique. Aussi, lorsqu'on se réfère à "la Côte d'Azur, archétype de la littoralisation" dominée par le tourisme et l'urbanisation, on constate combien cette façade littorale se rapproche du modèle.

Ainsi l'aménagement touristique des littoraux passe bien par des stades de concentration et dispersion. Le colloque s'est peu intéressé à une compréhension plus systématique des processus sociaux, économiques et spatiaux expliquant l'évolution des littoraux. On a peu parlé de "modèles" alors qu'ils semblent indispensables pour mieux comprendre les mécanismes d'appropriation, d'utilisation, d'aménagement du sol (1). Pourtant sur le problème général des littoraux la géographie anglo-saxonne a proposé de nombreux modèles. Tel est le cas de P.J. Rimmer des 1967 sur les ports australiens. Les cinq phases définies dans son étude ne sont guère applicables, de prime-abord, au tourisme. Pourtant à l'analyse, bien des concordances se font jour. Historiquement l'évolution paraît inverse des ports : au lieu d'aller vers une concentration et une spécialisation des ports, l'évolution diachronique des stations touristiques donne une diffusion et une multiplication de centres suivant des processus identiques.

Ceci tend à aboutir à des littoraux "en collier" où chaque station suit une politique de promotion et d'aménagement identique à sa voisine. En cela la Côte d'Azur reste bien, en Europe, l'archétype de la littoralisation, même si l'industrie lourde en est absente. Elle devient ainsi un "modèle de référence", recherché ou rejeté, montrant à d'autres zones littorales les dangers à éviter ou les voies à choisir. De plus, le littoral azuréen devient alors un véritable laboratoire de l'aménagement urbain et touristique des rivages.

L. ROGNANT

(1) Seule la communication sur la côte d'Azur a tenté d'aborder la question. (L.Rognant)

COMPTÉ - RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Paulette LECLERCQ : *Garéoult, un village de Provence dans la deuxième moitié du XVI^e siècle*. Paris, éditions du CNRS, 1979. 1 volume in 8°, 101 pages, 4 schémas, bibliographie.

Garéoult, petit village de 1000 habitants actuellement, à une trentaine de kilomètres au nord de Toulon, a eu la chance de conserver un registre de cens de 1571, où sont indiqués tous les propriétaires avec leurs terres, et un cadastre de 1586, qui nous fait connaître la superficie de chaque parcelle ainsi que la valeur de chaque bien en monnaie de compte cadastrale. En combinant ces indications avec d'autres sources -registres de délibérations communales, registres de catholicité, comptes trésoraires, archives notariales...- Madame Leclercq arrive à nous donner une idée de la vie d'un village dans la 2^e moitié du XVI^e siècle. Idée incomplète sans doute : on ne peut savoir comment se nourrissaient ou s'habillaient ses habitants. Idée suffisamment précise quand même.

A cette époque, et jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la population augmente. La vie du village s'articule autour de la famille conjugale. Le village est ouvert les mariages se font, en général, avec des habitants des villages proches ; on va faire des achats exceptionnels à Brignoles (15 km) et on vend à Toulon. Le terroir se partage entre la forêt, qui n'est plus défrichée, les cultures de céréales, blé surtout, sur des terres de qualité très moyenne, quelques vignes sur les reliefs, près du village, des jardins et des prairies dans les zones les plus humides. Le monastère de la Celle est l'unique seigneur de Garéoult : on lui paie des redevances comme seigneur laïque et la dîme comme seigneur ecclésiastique. Il a gardé le droit de justice.

La plus grande partie de la terre appartient aux gens du village, mais il y a, naturellement, bien des différences entre le ménager et le travailleur qui ne possède que quelques lopins. La même différence se marque dans l'élevage une bonne moitié des habitants n'a que quelques chèvres et moutons, alors que les "nourriguiers" ont la plus grande partie du troupeau, possèdent des étables, des prés sur les bords de l'Issole, louent des pâturages d'été dans les Alpes. Ce sont ces "gros propriétaires" de terres et de troupeaux qui dirigent la vie du village, car celui-ci se gouverne librement. Le conseil communal se recrute par cooptation. Il n'est pas dénué de préoccupations humanitaires (distribution de blé, de pain aux pauvres), mais il utilise son autorité au profit de ceux qu'il représente. Les comptes communaux ne sont pas très bien tenus et s'imbriquent souvent avec des comptes particuliers, des conseillers municipaux à leur aise pouvant fort bien prêter du blé ou de l'argent à la communauté. La situation est d'autant plus délicate que nous sommes en pleine guerre de religion. S'il y a peu de protestants au village, et ils ne sont guère inquiétés, le passage des troupes, les réquisitions de céréales, de foin, voire d'hommes, avec menace d'emprisonner les consuls et de mettre le feu au village, ne facilitent pas la tâche des "plus apparants". De plus, nous sommes dans une période de hausse des prix, alors que les salaires stagnent en raison de la multiplication des hommes sur un terroir agricole qui ne peut s'agrandir. Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi il n'y a pas eu de conflits au sein de cette communauté. Peut-être parce qu'il n'y avait pas de ségrégation, ni sociale, ni professionnelle : ménagers, artisans (l'activité textile n'est pas négligeable), travailleurs, riches, pauvres...vivaient dans les mêmes rues, dans un coude-à-coude sans façons. D'ailleurs, il n'y avait plus au village ni noble, ni serf. Alors, on subissait son sort, puisqu'on n'y pouvait rien.

M. BELLENFANT

Professeur au Collège général Ferrié de Draguignan

Bernard COUSIN, *Ex-voto de Provence, images de la religion populaire et de la vie d'autrefois*, Desclée de Brouwer, Bourges, 1981, 182 pages, 185 illustrations.

Bernard Cousin, maître-assistant d'histoire moderne à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence, étudie depuis de nombreuses années les ex-voto de Provence et vient de rassembler ses principales conclusions dans un précieux et limpide ouvrage ; celui-ci est doté, comme il se doit, d'une riche iconographie.

Bernard Cousin analyse les ex-voto dans une perspective historique. Il retrace rapidement l'évolution du style de ces tableaux votifs ; il s'arrête plus longuement sur le témoignage qu'ils représentent, sur les mentalités, les attitudes, les modes qu'ils traduisent, sur la signification des épisodes qu'ils donnent à voir.

Les premiers ex-voto apparaissent au XVe siècle en Italie centrale ; ils se généralisent dans la péninsule au XVIe siècle et dans l'ensemble de l'Europe catholique au siècle suivant. C'est vers 1600 qu'ils apparaissent en Provence, principalement dans les régions de Marseille et d'Avignon ; les donateurs les plus nombreux appartiennent alors aux élites sociales, noblesse et bourgeoisie. Le succès des ex-voto s'affirme ensuite ; dès le premier tiers du XVIIIe siècle, ils sont répandus dans toute la Provence et, en quelque sorte "démocratisés", ils sont offerts en majorité par des représentants des milieux populaires. Le XIXe siècle marque l'apogée des ex-voto, mais cette tradition décline dès 1880, pour disparaître presque complètement au XXe siècle.

L'étude des tableaux votifs apporte à l'historien deux séries d'enseignements. En premier lieu, il convient de considérer l'ex-voto comme un objet religieux, témoignage d'une certaine forme de croyance et de relation avec le divin. Le donateur qui, en une circonstance précise, s'est senti recouvert d'une protection céleste salvatrice, veut rendre grâces. L'ex-voto traditionnel représente, d'une manière picturale, ce moment privilégié où s'est établi un lien direct entre Dieu et l'homme en péril. Le tableau se divise en deux aires : dans l'une, souvent circonscrite de nuages, trône la Vierge ou le saint qui console et sauve ; dans l'autre apparaît le simple mortel qui court un danger et supplie. Cette forme évolue dans le temps : aux XVIIe et XVIIIe siècles, la surface peinte consacrée au ciel s'étend et peut couvrir jusqu'à la moitié du tableau ; à cette époque, l'évocation de l'espace humain reste souvent sommaire et offre peu de détails. Ensuite, l'ex-voto prend un caractère de plus en plus profane : la partie vouée au divin se réduit et parfois disparaît totalement, tandis que la figuration des éléments humains, personnages, décor, ameublement, paysage, gagne en surface et se fait très précise.

C'est précisément cette présentation des hommes et de leur cadre de vie qui constitue le deuxième intérêt de l'ex-voto. Celui-ci peut être tenu pour un véritable document d'histoire, "un livre d'images ouvert sur notre passé", dit Bernard Cousin (page 37). Certes, avant le milieu du XVIIIe siècle, le tableau votif, encore avare de détails, montre surtout, dans un cadre dépouillé, des personnages en prière, implorant ou remerciant le ciel. Mais, par la suite, le tableau se transforme en une véritable scène de genre, en un reportage, un instantané ; chargé de vie et marqué d'une évidente authenticité, il décrit avec prolixité les circonstances dans lesquelles l'homme a bénéficié d'une protection divine. L'ex-voto constitue ainsi une "anthologie des risques et des peurs d'autrefois" (page 33). Ce catalogue accorde naturellement une large place à la maladie et à l'accouchement. Les multiples représentations d'accidents, les chutes du haut d'un arbre, d'un mur, d'un échafaudage, les accidents survenus au travail

ou à la chasse, les emballements, ruades ou morsures d'animaux, cheval, âne, mulet, les renversements de charrettes, confirment l'appartenance d'une majorité de donateurs à la paysannerie et au petit monde de l'artisanat. Les périls courus par les marins sont souvent peints avec un soin particulier. D'autres types d'accidents auxquels sont exposés tous les groupes sociaux, noyades, incendies, violences entre particuliers, fournissent également un nombre appréciable de tableaux.

Celui qui sait regarder les scènes peintes avec réalisme découvre une foule de détails précieux. Ainsi apparaissent le décor des chambres et son évolution dans le temps ; on peut étudier le style de l'ameublement et même établir une typologie des lits et berceaux. Les soins dispensés aux malades, l'auscultation, les saignées, les techniques d'"opération" sans anesthésie, illustrent remarquablement l'état de la médecine aux XVIIIe et XIXe siècles. L'ex-voto montre également que les groupes sociaux, bourgeois, prêtres, paysans, se distinguent nettement par leur costume, que l'homme ne s'occupe jamais des jeunes enfants et prie moins que son épouse. Le décor urbain, les travaux agricoles, l'architecture navale...autant de domaines dans lesquels l'observateur peut encore puiser des renseignements.

Une bonne partie des ex-voto appartiennent incontestablement à l'art naïf ; c'est ce qui fait précisément leur charme et leur intérêt. C'est un paradoxe, mais aussi une chance pour la connaissance historique, que Bernard Cousin ait soumis avec talent ses oeuvres spontanées à une rigoureuse analyse scientifique.

R a l p h S C H O R

THEVENON (sous la direction de Luc).- *Pénitents des Alpes-Maritimes*
Préface de M. Jacques MEDECIN. Nice, éditions Serre, 1981, in-12 184 p.

Ce petit livre réunit les articles de quatorze collaborateurs : Mgr Alfred Daumas, M. Luc Thévenon, Mme Froeschlé-Chopard, MM. Henri Costamagna, François Roques, Paul-Louis Malausséna, Georges Barbier, Pierre Bodard, Colette Bourrier-Reynaud, Michel Bourrier, Nicolas Giordano, Michèle Pollet, Maurice Jakubowicz. L'ouvrage distingue les aspects généraux, les aspects particuliers à quelques confréries, les aspects artistiques, la bibliographie.

Ce livre fournit beaucoup de renseignements souvent de grande qualité. Nous avons particulièrement apprécié l'apport de M. Luc Thevenon, surtout dans la troisième partie : Les aspects artistiques, 18 pages neuves et denses sur la peinture chez les confréries de pénitents des Alpes-Maritimes. Indiquons également la très solide contribution juridique de Me Roques, ancien assistant du regretté Gabriel Le Bras sous le titre *Aspects du statut canonique des confréries de pénitents* tandis que M. Costamagna analyse heureusement *L'assistance dans le comté de Nice au XVIIIe siècle* et le rôle des confréries en ce domaine. Le professeur Paul-Louis Malausséna pour les pénitents noirs de Nice et M. Georges Barbier pour les pénitents blancs de la même ville donnent de substantielles et solides études sur leur confrérie respective. L'article et les statuts de 1756 publiés par M. Bodard à propos de la fusion des deux confréries de pénitents de Puget-Thénières est très important. Il montre que dans la frange occidentale du comté on peut comme en Provence trouver au XVIIIe siècle des cas d'affadissement de l'esprit religieux des confréries et de reprise en main par les évêques.

Le petit article de Michèle Pollet ne peut être négligé ; il prouve qu'à Grasse les classes dirigeantes n'ont pas déserté les confréries de pénitents à la fin de l'Ancien Régime. Ce travail remet en question les conclusions contraires de M. Agulhon reprises par Mme Froeschlé-Chopard qui voit dans cette attitude la conséquence d'une prétendue centralisation au niveau communal (1). Nous avons eu l'occasion de montrer que si cette centralisation existait dans le comté de Nice, ce n'était pas le cas en Provence ; les consuls des communautés obéissaient d'abord à l'exécutif provençal les procureurs du pays ; les subdélégués de l'intendant jouaient plutôt un rôle de surveillant (2) ; les travaux postérieurs ont confirmé cette analyse. Ces remarques faites, nous reconnaissons l'intérêt des pourcentages relatifs à la population dans la contribution de Mme Froeschlé-Chopard intitulée *Les Pénitents de Provence orientale au XVIIIe siècle*. Ajoutons qu'un article commun aurait sans doute suffi pour Villars-sur-Var en dépit des riches connaissances du Dr Michel Bourrier et du Dr Colette Bourrier-Reynaud.

Nous en avons dit assez pour susciter l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des pénitents et à celle du comté de Nice.

Maurice BORDES

(1) M.H. FROESCHLE-CHOPARD, *La signification d'anciens statuts pour les pénitents de Provence Orientale aux XVIIe, XVIIIe siècles*, dans *Annales du Midi*, 1980, p. 219.

(2) M. BORDES, *L'administration des communautés d'habitants en Provence et dans le comté de Nice à la fin de l'Ancien Régime : traits communs et diversité* dans *Annales du Midi*, octobre, décembre 1972, pp. 369-396.

* * * * *

J. RENUCCI, *La Corse*, Paris, PUF, 1982. Coll. "Que sais-je ?" n° 1981, 126p.

Les contraintes du genre et du format obligent tous les auteurs de la collection "Que sais-je ?" - qui vient de fêter ses 40 ans et son 2000e volume - à un véritable exercice de style. Le fait n'est pas nouveau et ces fourches caudines ont leur valeur et leurs limites. Pourtant plus que tout autre sujet et malgré une individualité bien affirmée *La Corse* de J. Renucci, paru en mars 1982, constituait une entreprise délicate et d'une brûlante actualité.

La complexité de la géographie de cette vieille terre qu'est "l'île de Beauté", son histoire mouvementée, glorieuse et rétive à la fois, l'originalité des paysages, constituaient déjà autant de points difficiles à rendre, avec mesure et justesse, sans acrimonie, ni complaisance. Mais là n'est pas la seule difficulté quand on revoit les événements, parfois dramatiques, qui ont bouleversé, depuis 10 ans la Corse, une Corse en proie à une difficile renaissance, à un renouveau passionné, susceptible, souvent mal compris des continentaux (les pinzuti, les pointus) de l'île et d'ailleurs. Ce renouveau multiforme du "peuple corse", volontaire, engagé, généreux, mais aussi difficile à cerner, accroissait la difficulté de l'entreprise.

On peut dire que, loin de tout "patriotisme corse", J. Renucci qui connaît bien l'île a su en présenter les problèmes complexes, et souligner l'effort collectif, parfois cahotique pour enrayer le lent délabrement, la lente sclérose. Quant aux solutions, la nouvelle loi de décentralisation et le "vote historique" du 8 août 1982, permettant l'élection au suffrage universel de la 1ère assemblée régionale, ont l'ambition nouvelle de permettre aux élus corses de les proposer eux-mêmes.

Dans une première partie J. Renucci rappelle l'histoire faite de dépendances politiques de Pise à Gênes et de l'Italie à la France. Le chapitre II, en une vingtaine de pages denses, tente de faire le tour du problème du "peuple corse", en précisant la notion de peuple et aboutissant à une illustration autour de 3 éléments : la force du groupe, l'attachement au pays, la langue (parlée par plus de 80 % des hommes et des femmes nées en Corse).

La seconde partie présente le problème économique "de l'engourdissement au réveil". Le choc apporté par l'action régionale (1957) et l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord (1957-1965). Une série de révolutions agricoles se développent sans toujours profiter aux insulaires qui contestent alors l'action de la société foncière SOMIVAC. Le tourisme se développe tardivement et les efforts officiels de la SETCO (Société pour l'Équipement touristique de la Corse), bien que similaire à l'ESIT de Sardaigne, apportent peu. La Corse n'absorbe le tourisme de masse que très récemment et le ressent souvent comme un "néo-colonialisme" sournois.

La partie sur les "fruits de la croissance" insiste sur les disparités géographiques : essor du littoral/ruine de l'intérieur, urbanisation/exode rural, déséquilibres entre montagnes et plaines avec l'essor de la viticulture. Tout ceci met à vif les sensibilités et alimente les "rebellions".

Ce petit ouvrage réussit pleinement à donner une vue sans concessions, pleine de précisions et de lucidité sur l'île sans occulter les problèmes d'identité, voire de politique régionale. Une carte de situation placée en tête de l'ouvrage - ce qui est peut-être trop peu - complète ce panorama.

L'expérience de "régionalisme" qui s'amorce ne peut empêcher de se tourner vers les autres grandes îles de la Méditerranée occidentale. Sardaigne et Sicile jouissent d'une "autonomie" plus ancienne (1948) mais qui ne semble guère avoir résolu les problèmes spécifiques de ces grandes îles. Ainsi l'accès aux îles et la "continuité territoriale", problème crucial n'est guère abordé. De même la circulation à l'intérieur de cette île montagneuse reste difficile car on a l'impression, dans ces îles de "rentrer dans un pays". Par leur taille - réparons ici un oubli : la Corse fait 8681 km² - et leur civilisation, ces grandes îles semblent s'organiser sur un schéma très continentalisé.

Il reste que ce "paradis fragile" n'est pas encore un paradis perdu. J. Renucci ouvre d'ailleurs son étude sur le mot de A. Césaire à propos de la Martinique: "ce n'est pas un paysage, c'est un pays, ce n'est pas une population, c'est un peuple". Ce petit livre qui vient en pleine actualité le montre bien. Mais combien de continentaux ou de touristes oublie, souvent en toute bonne foi conquérante, cette vérité première des îles !

LA MAIRIE DE SARTENE NOUS PRIE DE COMMUNIQUER...

SARTENE CORSE DU SUD
PRIX RECOMPENSANT UNE RECHERCHE

A l'occasion du centenaire des lois sur l'école laïque, la municipalité de SARTENE crée un prix de 4.000 Francs pour une étude originale sur la capitale du Sud.

Cela peut revêtir la forme d'un mémoire de maîtrise (ou similaire), d'un doctorat de troisième cycle ou bien d'un travail non universitaire.

Le thème de recherche sera historique, géographique, économique ou juridique.

Le manuscrit sera dactylographié en deux exemplaires et devra parvenir à la mairie de SARTENE (code postal 20100) avant le 30 juin 1983.